

# L'agriculture et le développement rural

*Maxwell Owusu*

La politique agricole et le développement rural en Afrique ont été diversement pervertis par tous les aspects de l'héritage colonial. Des distorsions au niveau des politiques et de leur mise en œuvre ont compromis l'effort de culture et freiné la production.

La distorsion la plus analysée dans l'agriculture africaine est la tendance à privilégier excessivement les exportations. Le présent chapitre examinera la nature de cette perversion de la production. La préférence accordée aux cultures d'exportation a parfois abouti à *des économies du dessert et de la boisson* fondées sur la culture de produits comme le thé, le café, le sucre et le cacao pour les fabricants de desserts du monde occidental, alors que les Africains eux-mêmes manquent de denrées de base comme les céréales, la viande et les tubercules. Cette distorsion date de l'époque coloniale; dans des pays comme l'Algérie et le Kenya, elle s'est développée, sous le contrôle de colons blancs. Mais elle a persisté ensuite, notamment parce qu'il fallait des devises pour importer d'autres produits.

Dans le pire des cas, l'Afrique produit ce qu'elle ne consomme pas et consomme ce qu'elle ne produit pas. Dans le secteur agricole proprement dit, cette généralisation n'est pas entièrement exacte puisque le continent produit une bonne partie (mais non la totalité) des aliments qu'il consomme. Toutefois, le pourcentage des aliments importés ne cesse de croître.

Plusieurs facteurs contribuent à l'expliquer: croissance démographique (augmentation du nombre de bouches à nourrir), évolution des modes de consommation (on consomme davantage de blé et de riz qu'auparavant), délabrement de l'infrastructure agricole (manque de pièces de rechange et

détérioration des routes), insuffisance des mesures incitant les agriculteurs locaux à accroître les cultures vivrières traditionnelles (maïs et tubercules) ou à se lancer dans de nouvelles cultures (riz et blé).

Les cultures de rapport se taillent la part du lion et absorbent des soins, une considération et des moyens démesurés. Le parti pris d'exportation continue à dominer le développement rural.

La deuxième perversion est le *parti pris urbain*. À un niveau plus général, c'est une politique qui subordonne les besoins de la population rurale aux exigences des citadins. Par habitant, les villes reçoivent une part plus importante des recettes de l'État que les campagnes. C'est vrai des hôpitaux et des écoles, des routes et des chemins de fer, de l'approvisionnement en électricité et en gaz, de la construction de logements et d'autres services.

Du point de vue de la politique agricole, il résulte de ce parti pris urbain que les gouvernements africains ont tendance à subventionner le consommateur urbain plutôt que le cultivateur. De nombreux gouvernements africains sont devenus virtuellement les otages de cette politique qu'ils maintiennent, même lorsque la Banque mondiale ou, plus fréquemment, le FMI exercent des pressions pour qu'ils s'en affranchissent. Le FMI a souvent recommandé de motiver l'agriculteur plutôt que de subventionner le consommateur. Mais la suppression des subventions alimentaires a parfois entraîné des émeutes sanglantes dans des villes aussi différentes que Tunis, Ndola, Le Caire ou Monrovia. En Afrique, les subventions alimentaires ont plutôt tendance à pénaliser les agriculteurs et à avantager les consommateurs. Elles relèvent pour l'essentiel de ce parti pris urbain qui oriente les priorités de l'agriculture.

Mais celui-ci a également été favorisé par d'autres facteurs. Comme nous le verrons ultérieurement dans ce chapitre, le système éducatif colonial dans son ensemble paraît presque avoir été conçu pour produire des *inadaptés ruraux*. Les paysans eux-mêmes s'estimaient trahis si, une fois instruits, leurs enfants ne tournaient pas le dos à la vie rurale. L'éducation était censée libérer du travail manuel et notamment agricole. Certains des meilleurs esprits africains ont été systématiquement soustraits à l'effort de production rurale. Les Africains instruits nés dans les villages étaient irrésistiblement attirés par le mirage de la vie urbaine. C'est ainsi que l'école a été enrôlée dans la lutte contre l'agriculture africaine. C'est un des aspects les plus pernicioseux du parti pris urbain dans le développement de l'Afrique.

Parfois, ce parti pris s'est manifesté sous la forme de demandes de subventions étrangères pour cultiver sur place une céréale comme le blé, surtout consommée dans les villes. L'un des exemples les plus spectaculaires de ce type de parti pris urbain est l'accord entre le Canada et la Tanzanie portant sur la culture du blé, avec des moyens ultramodernes, non loin des neiges du pic Uhuru. Que l'homme ne vive pas seulement de pain est peut-être vrai, dans cette partie de la Tanzanie en tout cas, l'homme ne vivait pas du tout de pain. Et pourtant, les Canadiens ont mené à bien ce grand projet. Les plaines du Hannan produisent d'impressionnantes

quantités de blé, destiné aux lointains consommateurs de pain des villes du pays. Le coût humain et écologique est élevé. Le premier est supporté par les pasteurs barabeg, que cette culture a chassés vers des pâturages de qualité inférieure. Le second est supporté par le sol qui, en cet endroit, est volcanique et subit plus d'averses torrentielles que les prairies de l'Alberta. La culture du blé a entraîné une érosion catastrophique. Une fois de plus, le parti pris urbain dans les stratégies africaines de développement s'est soldé par des pertes importantes.

Nous verrons ultérieurement que la troisième perversion de l'agriculture coloniale est liée *au rôle de l'État*. En ce qui concerne l'agriculture, les organismes semi-publics ont paradoxalement prospéré à la fois sous les bureaucraties coloniales et dans le contexte des expériences postcoloniales, socialistes ou autres. L'intervention des pouvoirs publics dans les productions de cultures de rapport a été particulièrement marquée. La culture de produits alimentaires de base en dehors du secteur de l'agriculture de subsistance s'est également ressentie de l'influence de l'État. Depuis les indépendances, les effectifs des offices de commercialisation de produits agricoles ont eu tendance à augmenter de façon spectaculaire, alors que leur efficacité diminuait. Ces offices sont devenus eux aussi les victimes du népotisme.

Comme c'était inévitable, le cultivateur fait également les frais de la bureaucratisation excessive de l'agriculture. C'est lui qui subventionne la bureaucratie — à l'inverse de ce qui se passe en Europe, où il est subventionné par l'État. En fait, les organismes semi-publics pléthoriques ont réduit sa marge bénéficiaire et risquent fort de le démotiver.

Quand, en 1987, le président Ibrahim Babangida décida de supprimer les offices de commercialisation du Nigéria, ce fut sans aucun doute pour des raisons politiques aussi bien qu'économiques. Mais, parmi celles-ci, figuraient certainement le souci d'efficacité et le désir de mettre en place de meilleurs stimulants pour les agriculteurs et, en particulier, d'améliorer leur marge bénéficiaire. La fermeture des offices de commercialisation fut aussi, symboliquement, une forme de décolonisation, avec une réduction de la taille des bureaucraties du secteur semi-public. Nous reviendrons sur certains de ces thèmes dans le présent chapitre.

Quatrième grande perversion héritée de l'agriculture coloniale: le *parti pris masculin*. Traditionnellement, l'agriculture africaine était en grande partie l'affaire des femmes, qui étaient souvent plus nombreuses que les hommes à travailler la terre. L'influence coloniale n'a pas mis un terme à la prépondérance numérique des femmes, mais elle a contribué à les marginaliser. Dans le cadre traditionnel, les femmes jouaient un rôle considérable dans la fixation de la valeur des produits. Avec l'entrée en scène de l'économie monétaire, elles avaient pu conserver une voix prédominante dans la détermination des *prix* sur le marché local, où règnent le brouhaha et l'agitation des échanges et des marchandages traditionnels. Mais plusieurs transformations de type colonial ont contribué à modifier cet équilibre au profit des hommes, en particulier pour la détermination de la valeur des produits agricoles. Parmi ces

facteurs figure justement l'office de commercialisation, dont le personnel est en très grande majorité masculin. Les organismes qui jouent le rôle d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur sont le domaine réservé des hommes, qui ont marginalisé l'apport des femmes dans la fixation du prix des produits agricoles.

Il convient de mentionner, à cet égard, l'internationalisation des économies africaines. Les économies locales traditionnelles donnaient aux femmes un poids considérable dans les processus d'échange. Mais dès qu'il a fallu établir des contacts avec des acheteurs lointains du Japon, d'Europe et des Amériques, les conseils d'administration des entreprises africaines, presque exclusivement composés d'hommes, prirent les choses en main.

La modernisation de l'agriculture a également accru le recours aux organismes de *crédit* pour acheter semences, engrais et matériel, et pour construire des installations de stockage. Le développement du crédit, pendant et après la période coloniale, a souvent accru le rôle des hommes. Du fait des entraves locales à la possession de terres par des femmes, comme des préjugés plus universels concernant leur réputation de solvabilité bancaire, la monétarisation de l'agriculture africaine a contribué à marginaliser la cultivatrice.

Le développement même des cultures de rapport a renforcé le parti pris masculin dans l'agriculture africaine. Les femmes d'Afrique avaient souvent la haute main sur la culture de l'igname, du manioc et du maïs. Mais dans celle du tabac en Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe), du sucre en Ouganda ou du sisal au Tanganyika (actuelle Tanzanie), le savoir-faire féminin a commencé à reculer devant la planification et le calcul masculins. Certes, la main-d'œuvre féminine est encore nécessaire, même pour les cultures de rapport. À Karicho (Kenya), ce sont en grande majorité les femmes qui cueillent le thé. En revanche, la culture du tabac au Zimbabwe et la récolte du latex au Libéria sont essentiellement des travaux d'hommes. Tout compte fait, les cultures de rapport ont fait pencher la balance en faveur du travail masculin.

Le passage de la *gestion* du côté des hommes, en matière de cultures de rapport, constitue une évolution au moins aussi importante. Dans le cadre des cultures vivrières traditionnelles, les femmes étaient beaucoup plus consultées qu'elles ne le sont quand il s'agit de cultures de rapport. Les fonctions de production, de transformation, de fixation des prix et d'exportation des cultures de rapport sont devenues essentiellement masculines.

Telles sont donc quatre des principales perversions que le colonialisme a léguées à l'agriculture africaine et aux modèles de développement africain. Le présent chapitre analysera les tendances fondamentales de l'histoire de l'agriculture contemporaine, compte tenu de l'héritage colonial et des distorsions qu'il a entraînées. Au premier rang de celles-ci figurent la priorité aux exportations, le poids des villes, l'accroissement du rôle de l'État et la primauté des hommes. Mais le chapitre mettra en évidence les autres forces qui influent sur le rythme et les orientations de l'agriculture africaine.



12.1. Femme agricultrice au Maroc.  
[Photo: © Almasy, Paris.]

## La production paysanne africaine et les plantations

La proportion de la population active des pays africains qui se consacre à l'agriculture de *subsistance* (culture et élevage), à l'agriculture de rapport ou aux deux varie, estime-t-on, entre 65 et 95 %. Au moins 80 % des quelque 500 millions d'Africains vivent de l'agriculture, le gros du travail de plantation, de sarclage, de récolte, de transformation simple et de commercialisation étant fait par les femmes<sup>1</sup>.

Dans une évaluation comparée de l'importance relative de l'agriculture de subsistance dans les pays sous-développés, K. C. Abercrombie relève qu'en Afrique les exportations représentent une proportion plus élevée de la production agricole totale qu'au Proche-Orient ou en Extrême-Orient, mais que les ventes sur le marché intérieur y sont moindres que dans ces deux régions<sup>2</sup>. Ceci est à rapprocher du fait que, comme on le sait, le colonialisme a réorienté radicalement le secteur rural africain vers une production de rapport tournée vers l'exportation, et non vers les marchés *intérieurs*.

En Algérie, au Kenya, en Angola et au Mozambique, la plantation coloniale, qui était le principal type d'exploitation, a plus ou moins disparu après l'indépendance. Toutefois, au Kenya et surtout en Tanzanie, les plantations de sisal, de café, de thé, de tabac, de pyrèthres et d'hévéas employaient encore dans les années 60 environ un tiers de la population active. À Zanzibar, les plantations de girofliers et de cocotiers appartenant à des Arabes et à des Indiens sont encore nombreuses. En Zambie, une grande partie de la production agricole commerciale provient toujours des centaines d'exploitations appartenant à des colons qui sont implantées le long des principales lignes de chemin de fer.

Les plantations sont connues pour les travaux de recherche qui y sont effectués et leur productivité, lorsqu'elles sont convenablement gérées et financées. Cependant, elles n'ont pas beaucoup contribué à réduire la pauvreté dans les zones rurales ni favorisé la création d'entreprises avec participation à la gestion, comme le montre l'exemple de la Firestone Tire and Rubber Company du Libéria<sup>3</sup>. Après la seconde guerre mondiale, une forme nouvelle d'exploitation a fait son apparition dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir l'agriculture pratiquée par de grandes sociétés. Certains indices donnent également à penser que les agro-industries multinationales pourraient jouer un rôle croissant à l'avenir dans la production agricole de certains pays d'Afrique<sup>4</sup>.

1. CIDA, 1984, p. 12.

2. K. C. Abercrombie, 1961.

3. R. L. Curry, 1971; G. L. Beckford, 1972.

4. C. Windstrand et S. Amin, 1975.

## Agriculture et colonisation agraire : programmes et coopératives

Le plan de mise en valeur de la Gezira, au Soudan, fut l'un des premiers grands projets réussis de colonisation agraire dans l'Afrique coloniale. C'était un grand programme, entièrement tourné vers l'exportation, de culture irriguée et mécanisée du coton. Il commença à fonctionner à plein régime en 1925 et, jusqu'en 1950, époque à laquelle sa gestion fut reprise par un organisme public, le Sudan Gezira Board, il fut géré en association par le gouvernement, des cultivateurs à bail africains et deux sociétés commerciales chargées de diriger les opérations. Considéré comme « la clé de voûte de l'économie soudanaise », il regroupait en 1958 environ 26 000 cultivateurs à bail soudanais<sup>5</sup>. Le plan de production d'arachide en Afrique orientale, lancé en 1946 par la British Overseas Food Corporation, se révéla par contre être l'un des plus désastreux de ces projets grandioses.

Ailleurs en Afrique, dans l'est de la Rhodésie du Nord<sup>6</sup> (actuelle Zambie) par exemple, confrontés aux problèmes de la surpopulation, du manque de terres, de l'érosion et de l'épuisement des sols dus à la surexploitation qu'avaient entraînée les mesures coloniales, les gouvernements coloniaux réinstallèrent des Africains de manière à ce qu'ils bénéficient de conditions plus favorables à l'agriculture. Les Français, dans leurs possessions d'Afrique équatoriale et occidentale, et les Belges au Congo mirent en œuvre de nombreux programmes de colonisation agraire visant à améliorer et à stabiliser l'agriculture paysanne ainsi qu'à intensifier les cultures commerciales.

À la fin de l'époque coloniale, il existait un grand nombre de coopératives de commercialisation, de services et de crédit qui se chargeaient de regrouper et d'écouler la production des petits paysans. La création de coopératives fournissant entre autres des services de commercialisation, d'entreposage, de broyage, de transport et de crédit a permis aux Africains de réaliser de grands progrès dans la culture du cacao au Ghana et au Nigéria et dans celle du café en Tanzanie (tableau 12.1). En Afrique-Occidentale française, la Société indigène de prévoyance aidait les agriculteurs à perfectionner leurs méthodes de culture.

Depuis l'indépendance, les gouvernements et des sociétés publiques interviennent, dans de nombreuses régions d'Afrique, dans le développement de l'agriculture suivant des principes capitalistes modernes (et parfois selon des principes socialistes) et les coopératives gérées par l'État se sont partout multipliées. De nouveaux programmes de mise en valeur ont été mis sur pied pour stimuler la transformation de l'agriculture et le développement rural. Ils varient considérablement sur le plan de l'ampleur des méthodes, des

5. A. A. Boahen (dir. publ.), 1987, p. 491-493; D. H. Reader, 1964, p. 34.

6. W. Allan, 1965.

Tableau 12.1. Nombre et chiffre d'affaires des sociétés de consommateurs et de commercialisation dans un certain nombre de territoires, 1954 et 1957

Territoire <sup>a</sup>	Nombre <sup>b</sup>		Chiffre d'affaires (en milliers de livres sterling)	
	1954	1957	1954	1957
<b>Sociétés de consommateurs</b>				
Rhodésie du Nord (Zambie)	24	21	490	2 020
Nyasaland (Malawi)	16	12	36	124
Kénya	17	17	3 787	4 510
Tanganyika (Tanzanie)	4	5	26	35
Ouganda	11	5	128	53
Zanzibar (partie de la Tanzanie)	2	2	2	9
Côte-de-l'Or (Ghana)	16	6 <sup>c</sup>	—	27 <sup>c</sup>
Nigéria	50	37	41	500
Sierra Leone	2	1	—	16
<b>Sociétés de commercialisation</b>				
Rhodésie du Nord (Zambie)	80	138	3 638	4 578
Nyasaland (Malawi)	48	70	68	83
Kénya	297	425	12 264	18 491
Tanganyika (Tanzanie)	231	462	7 830	10 360
Ouganda	991	1 373	2 619	4 112
Zanzibar (partie de la Tanzanie)	1	2	—	<sup>d</sup>
Côte-de-l'Or (Ghana)	363	376 <sup>c</sup>	6 059	7 457
Nigéria	538	1 105	2 188	4 331
Sierra Leone	133	216	138	218

— Données non disponibles.

a. Noms actuels des pays entre parenthèses.

b. À la fin de l'année.

c. 1955.

d. Moins de 1 000 livres sterling.

[Source: *Cooperative information circular for the Colonial Territories*, novembre 1955, janvier 1957, février 1958 et mars 1959 (publié par Cooperative Union Ltd, Manchester, Grande-Bretagne).]

objectifs et des résultats: depuis les petits projets pilotes visant à éprouver l'adaptabilité du matériel agricole et des techniques nouvelles aux conditions écologiques et agronomiques de l'Afrique jusqu'à de gigantesques entreprises comme celle du grand barrage d'Assouan, en Égypte, qui a triplé la superficie des terres arables, autorisé la culture irriguée tout au long de l'année et permis l'établissement de 180 000 pêcheurs et paysans<sup>7</sup>.

La Tanzanie a lancé la politique de l'*ujamaa*, visant à regrouper en villages la population rurale dispersée afin de rendre les services, agricoles et

7. *The Economist*, 25 mai-1<sup>er</sup> juin 1984, p. 42.

autres, facilement accessibles aux paysans dans le cadre d'une organisation collective<sup>8</sup>. Aux premiers temps de l'indépendance, le modèle du *moshav* israélien fournissant des services centralisés de culture, de commercialisation et d'aide sociale à de petites exploitations individuelles inspira fréquemment la mise en valeur agricole en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Les programmes mis en œuvre au Nigéria occidental en 1959 s'inspiraient ainsi systématiquement de ce type de structure. En Tanzanie, au Kenya et au Ghana, les conseillers israéliens jouèrent un rôle essentiel dans la mise au point des programmes agricoles<sup>9</sup>.

Plusieurs pays ont bâti des plans d'exploitation mécanisée pour étendre les surfaces cultivées et accroître la productivité. Au Nigéria occidental, des programmes facilitant l'installation des agriculteurs ont été mis en œuvre pour contrecarrer la migration vers les villes des jeunes quittant l'école<sup>10</sup>, tandis qu'au Kenya, le programme *Million Acre* visait à redistribuer les exploitations des Européens à des cultivateurs africains sans terre. D'après R. Chambers, rares furent les plans de mise en valeur prévoyant des formes communautaires de régime foncier<sup>11</sup>. À partir des années 70, avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres organismes de développement, tels que l'United States Agency for International Development (USAID) ou l'Agence canadienne de coopération pour le développement international (ACDI), une multitude de programmes de développement rural intégré visant à combattre la pauvreté ont été mis en œuvre dans toute l'Afrique; ils portent notamment sur des ouvrages d'irrigation, le développement de l'élevage, la conservation des sols et de l'eau, le crédit, le développement de l'infrastructure et ont tous pour objectif d'accroître la production agricole et les revenus ruraux et de réduire la pauvreté de la population rurale en termes absolus aussi bien que relatifs<sup>12</sup>.

## La commercialisation des produits agricoles et le mécanisme des prix

Le système de commercialisation des produits agricoles et les prix proposés aux paysans sur les principaux marchés, qui déterminent leurs revenus et par conséquent en partie leur niveau de vie, sont les manifestations les plus évidentes du double caractère, à la fois colonial et néocolonial, de l'agriculture et du développement rural en Afrique.

Depuis la grande dépression et, plus particulièrement, depuis la seconde guerre mondiale, les gouvernements coloniaux, en donnant une nouvelle

8. J. Nyerere, 1967*b*.

9. L. Cliffe et G. Cunningham, 1973.

10. D. Olatunbosun, 1967.

11. R. Chambers, 1969.

12. R. L. Ayres, 1983.

impulsion au développement économique et social de leurs territoires africains, puis, avec l'accès à l'indépendance politique, les gouvernements africains *centralisateurs*, qui ont mené une politique d'industrialisation axée sur la substitution des importations et la création d'industries locales, notamment pour la transformation des produits alimentaires, sont intervenus systématiquement sur le marché des produits agricoles, qu'il s'agisse aussi bien des cultures d'exportation que des denrées alimentaires de base destinées à la consommation intérieure.

Au nombre des objectifs officiels de ces interventions de l'État, par l'intermédiaire de services spécialisés dans la commercialisation des produits, figurent la stabilisation des prix à la production, et donc la stabilisation des revenus des agriculteurs, et l'utilisation des excédents au bénéfice des communautés agricoles ainsi que le développement général des pays africains. La commercialisation demeure en effet en Afrique l'un des principaux goulets d'étranglement du développement de l'agriculture.

Le problème de la commercialisation tient en partie à l'héritage colonial : les ministères de l'agriculture, les offices et autres organismes de commercialisation créés avant l'indépendance s'employaient avant tout à favoriser les cultures d'exportation destinées aux marchés extérieurs<sup>13</sup>. En conséquence, dans la majorité des pays africains le gros des revenus monétaires du secteur commercial de l'économie rurale en est venu à dépendre des conditions de l'offre et de la demande sur les marchés des pays industrialisés, ainsi que de prix fixés officiellement et réglementés.

Mis à part les effets des mesures officielles de contrôle, la structure de la commercialisation héritée de la période coloniale et les prix sont influencés par plusieurs autres facteurs : la médiocrité des infrastructures (dans de nombreux pays, le transport des produits agricoles au marché se fait toujours sur la tête, en charrette à bras, en pirogue, à bicyclette ou à dos de chameau) et des conditions de stockage, des techniques de récolte, des installations de transformation et de conditionnement ; le caractère limité ou très limité des possibilités d'accès au crédit et au capital ; les rendements bas et incertains des cultures ; l'insuffisance de l'information sur le marché et les prix, jointe à la médiocrité des moyens de communication, de vulgarisation et autres réseaux institutionnels.

La plupart des institutions et des infrastructures héritées de l'époque coloniale ont été créées pour faciliter le commerce colonial d'exportation et d'importation, c'est-à-dire pour relier aux ports les zones de plantations et de cultures marchandes et permettre aux biens de consommation manufacturés d'arriver dans ces zones pour y être vendus. En 1957, si l'on en croit certaines estimations, un quart de toutes les exportations de l'Afrique tropicale provenait de régions situées à moins de 161 kilomètres de la côte, et cette proportion était beaucoup plus élevée pour les seules exportations agricoles<sup>14</sup>.

13. Voir, par exemple, S. La-Anyane, 1970 et 1971.

14. D. Grigg, 1970, p. 81.

Le cadre institutionnel et les infrastructures n'ont pas été conçus pour faciliter la vente des biens de production locale sur le marché intérieur. Ainsi, on n'a pas construit de réseau routier durable permettant le transport, vers les marchés des centres urbains, de denrées alimentaires volumineuses (faible valeur par unité de poids) produites dans des exploitations éloignées et dispersées. Dans la plupart des pays tropicaux d'Afrique, il n'existe pas de moyens de transport et de stockage permettant d'assurer la conservation des denrées alimentaires en transit, si bien qu'une forte proportion des excédents est forcément perdue. La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) évalue à 10 % les pertes postérieures à la récolte pour les productions céréalières et les situe entre 30 et 50 % pour les fruits et légumes. À titre de comparaison, ces pertes sont de l'ordre de 2 à 3 % dans les pays industrialisés. Les produits qui atteignent le marché urbain ont donc tendance à se vendre relativement cher malgré le contrôle des prix, ce qui contribue à augmenter le coût de la vie dans les villes<sup>15</sup>.

Dans de nombreux pays africains, les problèmes que posent, tant au producteur qu'au consommateur, l'instabilité des marchés et la fluctuation des prix des denrées alimentaires de base existent en dépit et, même, à cause de la sévérité du contrôle exercé par les pouvoirs publics sur le commerce des produits alimentaires, mesure censée *stabiliser* et uniformiser les prix. De faibles prix à la production, obtenus par l'intervention du gouvernement, et les incertitudes pesant sur ces prix obligent souvent les paysans à produire avant tout pour subvenir à leurs besoins; cette situation contribue à détourner les jeunes qui quittent l'école de l'agriculture, surtout en Afrique de l'Ouest, ce qui ne fait qu'accroître la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur.

De plus en plus, le petit exploitant africain travaille à la fois *pour l'exportation*, pour les marchés intérieurs (marchés périphériques, villes minières, marchés urbains) et pour subvenir à ses propres besoins, cette dernière production constituant l'élément dominant dans de nombreux pays du continent. Ainsi s'expliquent en partie les modifications intervenues dans le volume de l'offre intérieure de produits alimentaires.

### Offices de commercialisation, coopératives et contrôle des prix

Depuis les années 30, trois grands moyens ont été employés pour résoudre la quasi-totalité des problèmes de commercialisation qui se sont posés en Afrique: offices et organismes spécialisés, coopératives de commercialisation et contrôle des prix. En Afrique de l'Est, du Centre, du Sud et du Nord, où les colons européens occupaient une place prépondérante dans l'agriculture, la production et la commercialisation des produits agricoles de grande valeur s'opéraient dans le cadre d'un système de monopoles légaux ou quasi légaux qui excluaient les Africains. Au Kenya, par exemple, la

15. FAO, 1977.

quasi-coopérative qu'était la Kenya Farmers Association achetait et vendait les céréales, distribuait les semences et finit par avoir pratiquement le monopole de la meunerie, tandis que la Kenya Cooperative Creameries avait la haute main sur le lucratif marché intérieur des produits laitiers et du bacon grâce à un système de tarifs protecteurs associé à une législation fixant les prix dans les années d'avant et d'après-guerre. En Algérie, en application d'un décret de 1947 du gouvernement français, la majeure partie de la production agricole largement bénéficiaire des colons (vin, céréales, légumes, fruits, tabac, coton, figues, olives, betterave à sucre) était commercialisée par l'intermédiaire de 449 coopératives, notamment l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAI) et la Coopérative d'achat des fabricants algériens (CAFA), qui étaient fortement subventionnées par les colons, le gouvernement métropolitain et des organismes de crédit tels que la Caisse algérienne de crédit agricole mutuel (CACAM)<sup>16</sup>. Dans le reste de l'Afrique coloniale, avant la seconde guerre mondiale, le commerce d'exportation des produits agricoles était aux mains de sociétés européennes qui employaient comme intermédiaires, en Afrique de l'Ouest, des Africains — dans certaines régions, également des Libanais et des Syriens et, en Afrique de l'Est, des Asiatiques — pour acheter les produits aux cultivateurs et en assurer le transport jusqu'aux chaînes de magasins et d'entrepôts qu'elles possédaient. En Afrique britannique, la plus importante de ces sociétés était la United Africa Group.

Dans des pays comme l'Ouganda, la Côte-de-l'Or (actuel Ghana) et le Nigéria, où la petite exploitation africaine était à la base du développement, il existait des sociétés coopératives africaines s'occupant essentiellement de l'exportation des cultures de rapport mais, avant comme après la guerre, elles ne représentaient généralement, en pourcentage, qu'une faible part de la production totale. Par exemple, en 1939/40, il y avait en Côte-de-l'Or, à l'époque principal producteur mondial de cacao, 395 sociétés coopératives regroupant au total 10 282 adhérents. Ces sociétés commercialisèrent, cette année-là, 3 971 tonnes de cacao, soit 2,2 % de la récolte totale du pays, le reste, soit près de 98 %, étant entre les mains de 13 sociétés étrangères. En 1952/53, la part des coopératives avait augmenté mais n'était encore que de 19,2 % de la production totale (voir, pour le détail, les tableaux 12.2 et 12.3). À la fin du régime colonial, la commercialisation d'une très forte proportion de toutes les principales exportations agricoles des territoires britanniques d'Afrique, y compris pratiquement toutes les exportations produites par des Africains, était effectuée par des organismes d'État ayant le monopole des exportations, à savoir les offices de commercialisation qui réglementaient toutes les opérations d'achat et de vente. La situation était analogue dans la plus grande partie de l'Afrique francophone<sup>17</sup>.

16. Voir T. L. Blair, 1970.

17. Pour une analyse détaillée du fonctionnement des offices et organismes de commercialisation, voir R. Dumont, 1966; R. H. Bates, 1981; P. T. Bauer, 1981.

Tableau 12.2. Évolution des sociétés coopératives de la Côte-de-l'Or

Année	Nombre de sociétés	Nombre total de membres	Tonnes de cacao commercialisées	Cacao des coopératives en pourcentage de la récolte totale de la Côte-de-l'Or
1939/40	395	10 282	3 971	2,2
1940/41	285	6 539	6 736	2,8
1941/42	265	6 375	9 924	4,0
1942/43	253	6 149	9 446	4,6
1943/44 <sup>a</sup>	254	6 439	12 420	6,3
1944/45 <sup>b</sup>	150	6 102	16 765	7,3
1945/46	97	6 712	14 604	7,0
1946/47 <sup>c</sup>	106	7 948	14 451	7,5
1947/48	134	11 919	21 942	10,6
1948/49	160	13 133	27 720	10,1
1949/50	179	14 612	29 468	11,6
1950/51	199	16 355	31 617	12,1
1951/52	225	18 398	28 818	13,7
1952/53	291	26 287	47 423	19,2

a. Department of Co-operation, créé en 1944.

b. Gold Coast Co-operative Federation, créée en novembre 1944.

c. Gold Coast Co-operative Bank Ltd., fondée en 1946.

[Source: J. C. De Graft-Johnson, 1958, p. 78.]

Tableau 12.3. Évolution des sociétés coopératives cacaoyères du Nigéria

Année	Nombre de sociétés	Nombre total de membres	Tonnes de cacao commercialisées	Cacao des coopératives en pourcentage de la récolte totale du Nigéria
1939/40	138	9 346	5 915	5,24
1946/47	242	18 549	13 253	11,95
1947/48	283	20 585	11 090	14,68
1948/49	276	19 404	12 918	11,96
1949/50	309	21 299	9 697	9,65
1950/51	319	19 529	10 908	9,01

[Source: J. C. De Graft-Johnson, 1958, p. 95.]

Les offices de commercialisation ont accumulé d'importants bénéfices en raison d'une forte demande mondiale et des prix élevés des produits de base, notamment à la fin des années 40 et dans les années 50. Entre 1940 et 1962, les excédents des offices de commercialisation et le prélèvement de fortes taxes à l'exportation ont entraîné pour les producteurs une perte d'au moins 700 millions de livres sterling. Ces droits qui frappaient essentiellement les petits exploitants représentaient en moyenne entre le tiers et la moitié de la valeur commerciale de la production. Les offices de commercialisation, dans l'Afrique coloniale et postcoloniale, imposèrent lourdement les cultures de rapport, ce qui a « freiné l'expansion de ces cultures, l'accumulation du capital privé et le développement d'une paysannerie prospère et d'une classe moyenne indépendante<sup>18</sup> ». Les excédents de la balance commerciale de l'Ouganda et de l'Afrique de l'Ouest étant détenus en livres sterling pendant la période coloniale, il s'opérait en fait un transfert forcé de ressources des colonies vers la métropole. Après l'indépendance, les sommes considérables qui affluèrent dans les caisses des gouvernements africains et des organismes qui en dépendaient grâce au monopole d'État sur les exportations favorisèrent la corruption généralisée de la classe politique et de l'administration, dans la mesure où elles servirent à promouvoir un développement national qui privilégiait le secteur urbain et parce que leur contrôle devint l'un des grands enjeux de la lutte pour le pouvoir, comme le montre clairement l'exemple de l'Afrique de l'Ouest<sup>19</sup>.

Outre leur intervention dans la commercialisation des cultures d'exportation, les gouvernements africains sont intervenus directement dans celle des denrées alimentaires de base, ce qui entraîna des répercussions profondes sur les ventes de denrées d'exportation et de produits alimentaires dans l'Afrique indépendante. Dans un certain nombre de pays (le Ghana, la Zambie, les pays du Sahel, la Tanzanie et le Kenya par exemple), le rôle joué par l'État dans la commercialisation des denrées alimentaires s'est beaucoup renforcé. Ainsi, entre 1971 et 1976, le gouvernement tanzanien, par le truchement de ses offices de commercialisation en position de monopole, offrait aux paysans, pour les principales céréales, des prix d'achat représentant entre un cinquième et la moitié des cours pratiqués sur le marché mondial<sup>20</sup>. Ces agences gouvernementales de commercialisation, qui opèrent légalement, achètent les produits agricoles à des prix officiellement fixés au-dessous des prix du marché et les écoulent en ville par l'intermédiaire de points de vente où les prix sont contrôlés. Dans plusieurs pays d'Afrique, de nombreux produits agricoles sont soumis à un contrôle officiel des prix.

Pour maintenir à un faible niveau les prix à la consommation des produits alimentaires sur les marchés urbains, les organismes de commercialisation importent des produits alimentaires, ce qui équivaut à susciter une concurrence avec les producteurs locaux sur le marché urbain et, par conséquent, à abaisser les prix payés aux agriculteurs, politique qui tend à aggraver la

18. P. T. Bauer, 1981, p. 180.

19. Voir, par exemple, V. Le Vine, 1975.

20. R. H. Bates, 1981, p. 39 et 85.

pauvreté de la population rurale. Les importations sont subventionnées par des taux de change surévalués qui abaissent les prix apparents des denrées importées, en particulier lorsque le prix intérieur est supérieur au cours pratiqué sur le marché mondial. Les prix des denrées alimentaires de base étant subventionnés par l'État, les importations de ces denrées représentent de plus en plus, depuis 1970, un poste essentiel de la balance des paiements dans plusieurs pays d'Afrique. Les travailleurs urbains, organisés et militants, ayant montré qu'ils étaient capables de renverser des gouvernements africains par des manifestations et des émeutes déclenchées contre les prix trop élevés des denrées alimentaires et le coût de la vie en général, les gouvernements ont eu tout intérêt à maintenir ces prix aussi bas que possible, malgré les effets négatifs du contrôle officiel des prix et bien que l'encadrement des opérations d'achat, de vente et de distribution se soit révélé onéreux et dans l'ensemble peu efficace<sup>21</sup>. Les politiques officielles menées en matière de prix alimentaires ont eu notamment pour résultats: une chute de la production intérieure de denrées alimentaires; l'augmentation et l'expansion du commerce illicite et de la contrebande qui permettent aux producteurs d'échapper ou de faire pièce au monopole de l'État en matière de commercialisation et de tenter d'accroître leurs bénéfices, même si l'État subventionne fortement les facteurs de production — engrais, semences, équipements mécaniques — et les crédits alloués aux agriculteurs. La contrebande dont font l'objet les produits des cultures vivrières comme ceux des cultures d'exportation (dont les prix sont aussi fixés par des offices de commercialisation) à destination des pays voisins où ils se vendent à meilleur prix est telle que dans certains pays la police des frontières et les patrouilles armées de gardes-frontières ne peuvent s'y opposer ou même en réduire les proportions. Citons l'exemple du cacao, de la noix de kola et des denrées alimentaires qui, régulièrement, quittent illégalement le Ghana à destination de la Côte d'Ivoire et du Togo, celui des cultures vivrières et de rapport dont la contrebande est permanente entre la Guinée et la Sierra Leone, le Nigéria et le Bénin, ou encore la Tanzanie, la Zambie et le Kenya.

En outre, la commercialisation de la quasi-totalité des produits agricoles pose toujours de sérieux problèmes dans la plupart des pays d'Afrique. Bien que, dans l'ensemble, les cultures d'exportation ou de rapport solidement établies soient commercialisées plus efficacement, à partir du moment où elles sont remises aux offices spécialisés, que les denrées alimentaires, les deux catégories de produits se heurtent aux mêmes problèmes. Il s'agit notamment, nous l'avons vu, de problèmes liés à la structure même de la production — dispersion dans l'espace des exploitations et lieux de production qui les rend si difficiles d'accès, par exemple — et de problèmes techniques posés par la commercialisation — moyens matériels de stockage, de transport et d'information — qui font du commerce des produits agricoles une activité à la fois très coûteuse et très risquée. La commercialisation des produits alimentaires pose cependant des problèmes spécifiques. D'abord,

21. Voir M. Owusu, 1972.

elle est caractérisée par un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs, reliés entre eux par une foule d'intermédiaires dans un système très complexe de distribution et d'arbitrage. Sans parler des producteurs qui, souvent, vendent directement aux consommateurs à la ferme ou au bord des routes, au moins six catégories de distributeurs ont été identifiées en Afrique : les intermédiaires auprès des producteurs, les agents non mandatés, les agents mandatés, les agents des coopératives, les grossistes et les détaillants. Tous, à divers stades, effectuent des opérations de commercialisation, soit à titre d'entrepreneurs individuels soit en association<sup>22</sup>. Si les grossistes tendent à se conduire en oligopolistes dans leurs rapports avec les détaillants et les consommateurs, les détaillants, quant à eux, sont généralement insérés dans une structure hautement concurrentielle. Les prix tendent donc dans une large mesure à être déterminés par le marché, encore que soient couramment observées des fluctuations pouvant être dues au coût du transport, à de fortes pertes occasionnées par de mauvaises conditions de stockage, au niveau élevé des risques et au marchandage<sup>23</sup>. Il faut noter que le gros de la production alimentaire commercialisée en Afrique est distribué par les circuits « non officiels ». Les problèmes écrasants que pose la distribution des denrées alimentaires produites localement et les tendances inflationnistes qui caractérisent le marché intérieur urbain des produits alimentaires dans de nombreux États africains résultent eux-mêmes de la dichotomie et du sous-développement des économies héritées de la période coloniale, économies où prédominent les activités de subsistance et les activités hors marché et périphériques<sup>24</sup>.

## La production agricole face aux contraintes écologiques et sociales, 1960-1980

Les contraintes écologiques (tenant au milieu physique) expliquant en grande partie les résultats médiocres de l'agriculture africaine et l'aggravation de la pauvreté observée dans les campagnes entre 1960 et 1980 sont pour l'essentiel les suivantes : sécheresses cycliques (par exemple, la sécheresse du Sahel de 1968 à 1974), progression du désert, dégradation des sols et destruction de la couverture forestière. Certains de ces fléaux sont la conséquence directe de politiques coloniales inconsiderées dans les domaines économique et foncier. D'autres contraintes — misère, mauvaises conditions de santé, maladie, malnutrition, analphabétisme, sous-emploi de la population agricole — sont caractéristiques des économies sous-développées. Par ailleurs, de multiples contraintes sociales ont pesé sur la production agricole : la migration massive de la main-d'œuvre masculine adulte qui quitte les zones rurales pour aller travailler en ville dans

22. Q. B. O. Anthonio, 1973, p. 251-252.

23. V. C. Uchendu, 1967.

24. Sur les économies et marchés africains voir R. H. Bates, 1981; J. Heyer *et al.* (dir. publ.), 1981; P. Bohannan et G. Dalton, 1965, p. 1-32.

l'industrie et les services, d'où le caractère incertain et les fluctuations de l'offre de main-d'œuvre agricole; un système éducatif qui encourage les jeunes à rechercher des emplois non agricoles; les valeurs, croyances et façons culturelles traditionnelles; les coutumes en matière d'utilisation des terres et de régime foncier, la rapidité de la croissance démographique et le besoin de terres qui se fait sentir en conséquence; les troubles internes et l'instabilité économique. Ainsi pendant les années 70, le nombre de réfugiés, pour la plupart agriculteurs et pasteurs, fuyant au-delà des frontières guerres de libération, coups d'État ou guerres civiles, est passé de 750 000 à plus de 5 millions, soit près de la moitié des réfugiés du monde entier<sup>25</sup>.

Entre 1960 et 1980, la population de l'Afrique tropicale a augmenté de 63 %, passant au total à 344 millions d'habitants. Au cours des années 70, le taux moyen de croissance démographique était de 2,7 % par an pour l'ensemble de l'Afrique. Cette croissance est intervenue surtout dans les zones rurales, d'où une utilisation excessive des sols dans certaines régions du Kenya, de l'Éthiopie, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Égypte. Faute de place, nous ne pouvons analyser ici que quelques-unes de ces contraintes écologiques et sociales.

Si l'on compare, pour la période 1960-1980, la production agricole par rapport à la population dans 35 pays africains situés dans diverses zones écologiques et climatiques, le tableau obtenu est très contrasté: une poignée de pays tels que le Swaziland (revenu moyen), la Côte d'Ivoire (revenu moyen), le Cameroun (revenu moyen), le Burundi (faible revenu), le Rwanda (faible revenu) et le Malawi (faible revenu) ont considérablement augmenté tant leur production agricole totale que leur production vivrière par habitant; un certain nombre d'entre eux, comme le Botswana (revenu moyen) ou le Soudan (faible revenu), ont réussi à faire croître leur production plus vite que leur population; et la grande majorité des pays africains tropicaux, notamment le Ghana (revenu moyen), le Nigéria (revenu moyen), le Congo (revenu moyen), le Tchad (faible revenu) et la Tanzanie (faible revenu), ont vu leur production agricole stagner ou même décroître<sup>26</sup>.

Pour certains pays africains, en particulier les pays du Sahel — Mauritanie, Mali, Tchad, Sénégal, Gambie, Haute-Volta (actuel Burkina Faso), Niger —, la nouvelle crise agraire, conjuguée à des sécheresses imprévues se succédant à intervalles rapprochés de 1968 à 1974 et en 1977-1978, explique en grande partie la baisse du taux de croissance de la production agricole (cultures et troupeaux), la stagnation des exportations agricoles et de la part de plusieurs produits dans le commerce mondial, la croissance rapide des importations commerciales de céréales alimentaires — blé et riz — ainsi que l'accroissement de l'aide alimentaire et de la dépendance vis-à-vis de l'aide (tableau 12.4)<sup>27</sup>.

25. United States Committee for Refugees, 1981.

26. Pour une analyse détaillée, voir J. Hinderink et J. J. Sterkenburg, 1983; Banque mondiale, 1982.

27. Voir Banque mondiale, 1983, p. 46-50 et le tableau 6.

Tableau 12.4. Part du blé et des produits alimentaires dans les importations de certains pays d'Afrique de l'Ouest, 1968-1978

Pays	Année	Pourcentage de produits alimentaires dans les importations totales de produits du primaire	Pourcentage de blé dans les importations totales de produits alimentaires	Pays	Année	Pourcentage de produits alimentaires dans les importations totales de produits du primaire	Pourcentage de blé dans les importations totales de produits alimentaires
Nigéria	1968	7,4	24,1	Haute-Volta	1968	18,7	18,7
	1969	8,3	41,2		1969	16,9	16,9
	1970	7,6	26,6		1970	17,3	17,3
	1971	8,1	23,5		1971	17,6	17,6
	1972	9,6	23,5		1972	19,1	19,1
	1973	10,3	29,5		1973	22,4	22,4
	1974	8,9	32,8		1974	31,0	31,0
	1975	8,0	18,4		1975	17,4	17,4
	1976	8,5	22,1				
	1977	10,5	12,9	Niger	1968	8,4	15,9
Sierra Leone	1968	17,5	10,3		1969	9,4	10,4
	1969	16,4	12,0		1970	10,6	25,6
	1970	21,5	12,5		1971	9,6	15,7
	1971	19,2	13,4		1972	12,6	7,1
	1972	17,5	14,8		1973	15,6	9,6
	1973	24,0	18,0		1974	17,9	5,2
	1974	22,3	13,5	1975	9,3	7,6	
			1976	6,4	6,2		
Sénégal	1968	34,8	9,0	Tchad	1968	10,3	39,4
	1969	31,6	11,9		1969	16,3	14,2
	1970	26,1	16,9		1970	15,7	10,9
	1971	29,2	14,5		1971	15,6	15,2
	1972	25,7	11,8		1972	20,9	12,5
	1973	34,1	11,0		1973	24,7	15,3
	1974	26,7	8,5		1974	20,7	15,5
	1975	22,0	16,8				
Mali	1968	18,0	18,0	Côte d'Ivoire	1968	12,5	14,5
	1969	14,2	14,2		1969	11,7	11,4
	1970	26,9	26,9		1970	12,6	15,5
	1971	25,6	25,6		1971	12,4	5,6
	1972	20,2	20,2		1972	14,1	10,7
	1973	—	—		1973	17,5	10,5
	1974	54,3	54,3		1974	14,8	6,4
	1975	19,4	19,4		1975	12,0	8,8
	1976	16,4	16,4		1976	10,8	14,3
					1977	11,7	12,3
			1978	11,3	11,3		

[Source: D. E. Vermeer, 1983, p.74-83; repris avec l'autorisation de la Helen Dwight Reid Educational Foundation; publié par Heldref Publications, 4000 Albermale St, N. W., Washington, D. C. 20016.]

## Contraintes écologiques naturelles et contraintes dues à l'homme

La plupart des sols africains sont naturellement de faible épaisseur, délicats, pauvres en matières organiques et peu fertiles; aussi doivent-ils être travaillés avec précaution. Selon certains spécialistes, l'introduction des techniques modernes de culture à l'époque coloniale et pendant la période postcoloniale aurait accéléré, plutôt que retardé, surtout dans les régions tropicales humides, la destruction de l'environnement et la désertification<sup>28</sup>; tous s'accordent à reconnaître que le climat africain devient de plus en plus variable, ce qui réduit l'éventail des possibilités de culture et d'élevage, contribue à la détérioration brutale de l'environnement, surtout dans les ceintures arides et semi-arides, et rend extrêmement difficile la planification à long terme de la productivité de l'agriculture. On estime qu'à peu près 55% du territoire africain est menacé par la progression du désert (voir carte 12.2) et que 45% de ce territoire est exposé à de terribles sécheresses<sup>29</sup>. Ainsi, plus de la moitié du continent et environ un quart de sa population, surtout dans les zones rurales, sont menacés<sup>30</sup>. Environ 10 millions de kilomètres carrés dans un total de 21 pays sont impropres à l'élevage car infestés de mouches tsé-tsé (voir carte 12.4)<sup>31</sup>. Les conséquences négatives de cette situation sur la production agricole sont évidentes.

La plupart des agriculteurs africains (hormis dans les domaines européens et les grandes exploitations modernes mécanisées appartenant à des sociétés ou à l'État) pratiquent les cultures pluviales. En Afrique du Nord, l'agriculture irriguée ne prédomine qu'en Égypte (tableau 12.5). Le milieu africain n'est guère favorable en général au développement de l'irrigation du fait de l'insuffisance des ressources en eau et des bonnes terres, et d'un degré de salinité trop élevé. Un tiers seulement du continent reçoit plus de 100 millimètres de pluie par an. Au nord du Sahara, 90% des précipitations ont lieu entre octobre et mai; au sud du Sahara, les pluies sont concentrées pendant les mois d'été. Environ un tiers du continent reçoit moins de 25 millimètres de pluie par an. Les régions bien arrosées ne représentent qu'environ 25% de l'Afrique tropicale. Des pluies aléatoires et mal réparties pendant l'année, des températures élevées et une forte évaporation, autant de facteurs qui se conjuguent pour limiter étroitement les types de cultures et de bétail pouvant éventuellement être exploités. En Afrique de l'Est, par exemple, on estime qu'une pluviosité de 760 millimètres est le minimum requis chaque année pour assurer une bonne récolte de céréales et qu'un cultivateur peut supporter une mauvaise récolte tous les trois ans<sup>32</sup>.

28. J. Omo-Fadaka, 1978, p. 48.

29. S. Galal, 1977; FAO, 1977.

30. PNUE, 1981.

31. C. Ayari, 1983.

32. D. Grigg, 1970.

Tableau 12.5. Utilisation du sol en Afrique du Nord

Pays	Superficie cultivée, y compris les terres en jachère (en milliers d'hectares)			Pourcentage des terres en cultures pluviales par rapport à la superficie totale
	Total	Cultures pluviales	Cultures irriguées	
Algérie	7 000	6 750	250	96,40
Égypte	5 650	10	2 640	0,03
Libye	2 520	2 395	125	95,00
Maroc	7 040	6 590	450	93,60
Mauritanie	263	260	3	98,90
Somalie	960	800	160	83,30
Soudan	7 800	6 240	1 560	80,00
Tunisie	3 500	3 360	140	96,00

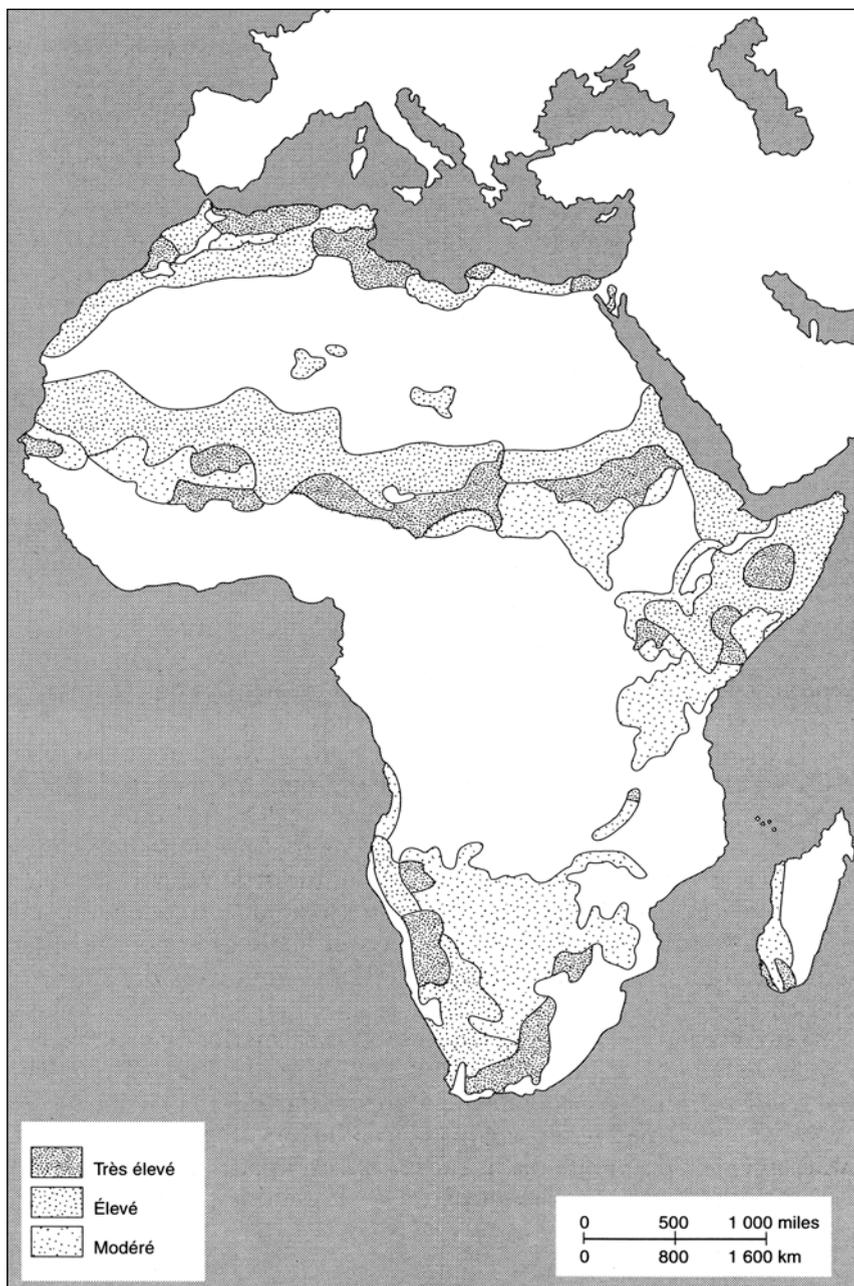
[Source : A. Arar, 1980, p. 13.]

En Algérie, où le bétail était trop nombreux, les troupeaux sont tombés de 8 millions à 2 millions de têtes en 1945 après quelques années de sécheresses<sup>33</sup>. On estimait en décembre 1972, au cœur de la grande sécheresse qui dura de 1968 à 1974, que la Mauritanie avait perdu environ 1,6 million de têtes de bétail, soit 80% de son troupeau. Les exportations de bétail et de produits de l'élevage (viandes et peaux) représentant environ la moitié des recettes d'exportation de quelques pays du Sahel, elles ont naturellement subi les conséquences des mauvaises conditions climatiques. Dans certaines parties du Sahel, les effectifs du cheptel sont tombés de 90%<sup>34</sup>. Le Sahel abritait au début des années 60, d'après des estimations, environ 1 million de pasteurs, 12 millions de bovins, 25 millions d'ovins et de caprins, 1 million de chameaux. La sécheresse a décimé ces troupeaux et contraint des milliers de nomades et de paysans avec lesquels ils vivaient en symbiose, désormais privés de toute ressource économique, à fuir vers les centres urbains, où ils ont grossi les rangs des pauvres et des chômeurs.

Il faut ajouter que la généralisation de l'agriculture sédentaire, en partie encouragée par le développement des cultures de rapport destinées à l'exportation, a accentué la concurrence entre pasteurs et agriculteurs sédentaires qui se sont toujours disputés la terre et l'eau, avec pour résultat de resserrer davantage encore les pasteurs et leurs troupeaux dans des zones de plus en plus restreintes du Sahel. Les usages traditionnels offraient autrefois à la population la faculté, indispensable à sa survie, de se déplacer ou de vendre le bétail excédentaire en fonction de la pluviosité. Cette faculté tendant à disparaître, le pastoralisme régresse. Par ailleurs l'aménagement, entre 1960 et 1980, par divers organismes nationaux et internationaux, d'un nombre croissant de points d'eau sur les terres à pâturage a entraîné, surtout en Afrique de l'Ouest, le surpâturage, le piétinement généralisé des sols et leur érosion.

33. J. Omo-Fadaka, 1978.

34. N. Twose, 1984



12.2. Le risque de désertification en Afrique (selon la Conférence des Nations Unies sur la désertification, 1977).

[Source: d'après ONU, 1981, vol II, p. 7.]

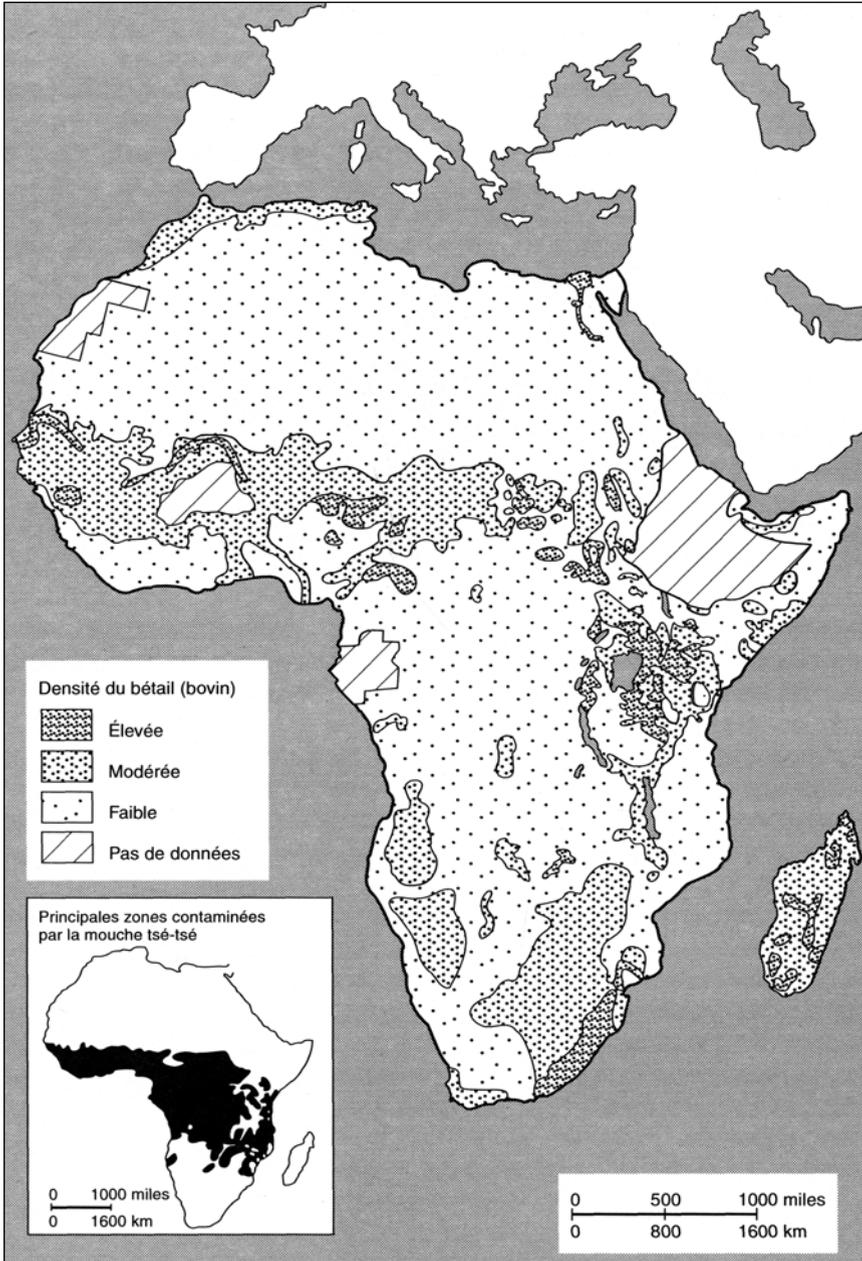


12.3. La sécheresse en Algérie en 1947 : des moutons devant un abreuvoir vide.  
[Photo : © Gaumont Cinémathèque, Paris.]

Rongeurs, oiseaux (notamment le keleo-kelea), insectes (en particulier les sauterelles) et maladies cryptogamiques affectent aussi les cultures et les productions animales. Sous les tropiques humides et fortement arrosés, la présence de la mouche tsé-tsé interdit l'élevage du bétail et le développement de l'agriculture mixte (voir carte 12.4). L'étendue des dégâts causés aux cultures et aux troupeaux dépend de l'insecte et de la maladie qui sévissent dans une région donnée, mais, comme on l'a vu, ces dégâts sont en général importants.

Outre les régimes alimentaires mal équilibrés et la faim, il faut citer les maladies bactériennes et parasitaires (l'Organisation mondiale de la santé en a identifié douze principales) dont le paludisme, la grippe et la dysenterie, qui ont des effets débilissants sur l'énergie humaine et la productivité économique<sup>35</sup>.

35. Pour un examen critique intelligent des contraintes écologiques de l'agriculture africaine, voir p. Richards, 1983.



12.4. Répartition du bétail en Afrique. Médailon: principales zones contaminées par la mouche tsé-tsé.

[Source: d'après R. S. Harrison-Church *et al.*, 1971, p. 91.]

## Contraintes sociales pesant sur la production

Au nombre des principales contraintes qui gênent la production agricole en Afrique se trouvent les façons *culturelles* des paysans africains. En Afrique du Nord, la pratique traditionnelle des cultures sèches associées au labour profond — avec emploi fréquent de la charrue à disque, le recours systématique à la jachère, qui occupe de 40 à 50 % des terres arables pendant une période moyenne de 15 à 18 mois — a tendance à entraîner la dégradation de la composition des sols et de mauvais rendements. Dans une grande partie de l'Afrique, le morcellement et la petite dimension des exploitations (la moyenne estimée dépasse rarement 10 hectares et dans bien des régions la norme est inférieure à 2 hectares), conjugués aux particularités du régime foncier, ont rendu à peu près impossible l'application, *là où elles seraient utiles*, de méthodes améliorées qui permettraient d'accroître la productivité.

La propriété communautaire ou familiale tant de la terre que du bétail entrave l'amélioration des méthodes de gestion du cheptel et des terres<sup>36</sup>. Elle empêche, par exemple, la sélection des espèces et rend assez difficile la lutte contre les maladies. L'attitude des Africains à l'égard du bétail est souvent citée comme un facteur de faible productivité. De nombreuses communautés continuent à attacher plus de prix à la quantité qu'à la qualité de leurs bêtes. Un vaste troupeau rehausse le statut social, confère prestige et fortune et permet de payer le prix de l'épouse.

Dans une bonne partie du continent, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, l'emprise de l'échange marchand sur l'agriculture a modifié ou fait disparaître le régime foncier purement communautaire. Malgré ces avantages, la forme dominante d'agriculture en Afrique tropicale — cultures itinérantes et rotation des jachères arbustives — perd son efficacité, en particulier dans les régions où la densité de la population dépasse le seuil de 60 habitants au kilomètre carré de terre utilisable<sup>37</sup>. À ce niveau critique, il est difficile de conserver au sol toute sa fertilité parce que les temps de jachère sont raccourcis, ce qui réduit la possibilité d'accroître la productivité. La réduction des jachères ajoutée à l'intensification de l'exploitation de la terre est en train de conduire à un épuisement rapide des sols et à des rendements de plus en plus faibles dans de nombreuses régions d'Afrique.

En outre, là où la terre est propriété communautaire et ne peut être cédée que par le chef local, situation habituelle dans de nombreuses parties de l'Afrique tropicale, l'acquisition d'un terrain peut s'avérer difficile pour ceux qui n'appartiennent pas à la bonne lignée. Cette condition suffit à empêcher l'exploitation d'une terre inutilisée ou inhabitée lorsque l'exploitant potentiel est un « étranger » ou qu'il vient de l'extérieur.

36. G. Kay, 1965.

37. D. Grigg, 1970.

Dans toute l'Afrique, comme le montrent les données anthropologiques, les croyances et les pratiques religieuses font parfois obstacle à un accroissement soutenu de la productivité agricole. Dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, par exemple, le travail agricole, y compris la pêche, est interdit certains jours par déférence envers les esprits<sup>38</sup>.

L'attitude négative de la communauté non agricole à l'égard de l'agriculture explique en grande partie le peu de progrès de l'agriculture africaine dans son ensemble. Dans la plupart des pays africains, l'agriculture en tant que profession et les agriculteurs ne sont guère respectés du reste de la société, essentiellement parce que l'éducation, depuis l'époque coloniale, a mis et met encore l'accent sur les disciplines de type classique et que tout le système de rémunération privilégie l'emploi urbain. Dans la plupart des régions d'Afrique, les paysans incitent leurs enfants qui ont fait des études à se détourner du métier d'agriculteur<sup>39</sup>. En conséquence, ceux qui auraient peut-être mieux réussi et rendu plus de services dans le secteur agricole et auraient donc contribué à l'amélioration de la qualité de la vie dans les régions rurales ne sont plus attirés par l'agriculture. La Tanzanie est l'un des rares pays africains à avoir fait de sérieux efforts pour intégrer formation scolaire et agriculture dans les régions rurales<sup>40</sup>.

Une relation étroite s'instaure entre l'éducation et le développement de l'agriculture dans la mesure notamment où les services de vulgarisation agricole s'emploient à familiariser les paysans avec des techniques nouvelles<sup>41</sup>. Toutefois, dans de nombreuses régions d'Afrique tropicale, les vieux agriculteurs analphabètes sont le plus souvent convaincus de la supériorité de leurs méthodes traditionnelles de culture et estiment qu'ils en savent davantage sur l'agriculture que les jeunes fonctionnaires diplômés des services agronomiques ou que les agents de vulgarisation agricole; leurs connaissances professionnelles et leurs pratiques n'en sont pas moins souvent dédaignées par les agents des organismes donateurs et des services officiels de vulgarisation. Or ils ont été à maintes reprises confortés dans leur opinion par les résultats catastrophiques auxquels ont abouti sur le terrain les recommandations des agents de vulgarisation agricole<sup>42</sup>.

Les cultivateurs africains, bien que très souvent analphabètes, imprégnés de leurs traditions et vieillissants, ont pourtant dans l'ensemble volontiers accueilli et appliqué les innovations qui leur paraissaient rationnelles. Ainsi, depuis l'après-guerre, ils ont accepté de nouvelles méthodes de production, des cultures nouvelles (améliorées) et des facteurs de production modernes, de nouvelles techniques de récolte et de stockage et de nouveaux systèmes de commercialisation. Mais la plupart de ces changements, au lieu d'améliorer la vie des paysans, ont plutôt contribué à accroître la pauvreté rurale. Voilà

38. Pour des exemples, voir J. C. De Wilde, 1967, vol. II.

39. Voir, par exemple, N. O. Addo, 1974.

40. J. K. Nyerere, 1968c

41. D. Grigg, 1970, p. 152.

42. Pour une analyse critique des problèmes soulevés par l'innovation dans les pratiques agricoles, voir S. La-Anyane, 1970 et 1971; J. Heyer *et al.* (dir. publ.), 1981; P. Richards, 1983.

qui donne à penser que l'une des contraintes qui pèsent le plus lourdement sur la productivité de l'agriculture en Afrique est l'inégalité socio-économique rurale et l'exploitation des paysans.

## L'agriculture et les disparités de classe dans l'Afrique postcoloniale

Quelles que soient la nature exacte et la dynamique des « classes sociales » dans l'Afrique rurale à l'époque postcoloniale<sup>43</sup>, question méritant une étude systématique, l'ampleur relative de la prospérité et de la pauvreté dans la paysannerie et au sein des communautés paysannes a toujours beaucoup varié d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre (par exemple, lorsqu'on compare l'Afrique du Nord avec l'Afrique tropicale ou avec l'Afrique du Sud de l'*apartheid*).

### Les origines de l'accumulation et des inégalités rurales

C'est le contexte politique de l'agriculture qui explique le développement de l'inégalité et les disparités entre les classes rurales en Afrique<sup>44</sup>. Les appuis politiques et l'intervention de l'État dans la politique des prix et la commercialisation aboutissent soit au soutien, et donc à l'enrichissement, de la grande exploitation capitaliste, cas du Kenya et de l'Afrique australe, soit à l'exploitation des petits producteurs et à la baisse de leurs revenus<sup>45</sup>. Les transnationales du secteur agro-industriel, les institutions internationales (comme la Banque mondiale) et les offices gouvernementaux dictent — souvent au détriment de l'immense majorité des petits paysans — les conditions et modalités auxquelles les petits exploitants peuvent pratiquer des cultures industrielles ou d'exportation et en commercialiser les produits<sup>46</sup>. Des exemples de ce phénomène nous sont fournis par les « groupes » d'exploitation en Ouganda (« *group farms* ») et en Tanzanie (« *block farms* »), les fermiers sous contrats et les « *outgrowers* » au Soudan, les villages collectifs au Mozambique et en Tanzanie, et les grands projets centralisés de mise en valeur que l'on rencontre dans toute l'Afrique et qui disputent aux petits producteurs les terres fertiles, l'eau et les pâturages.

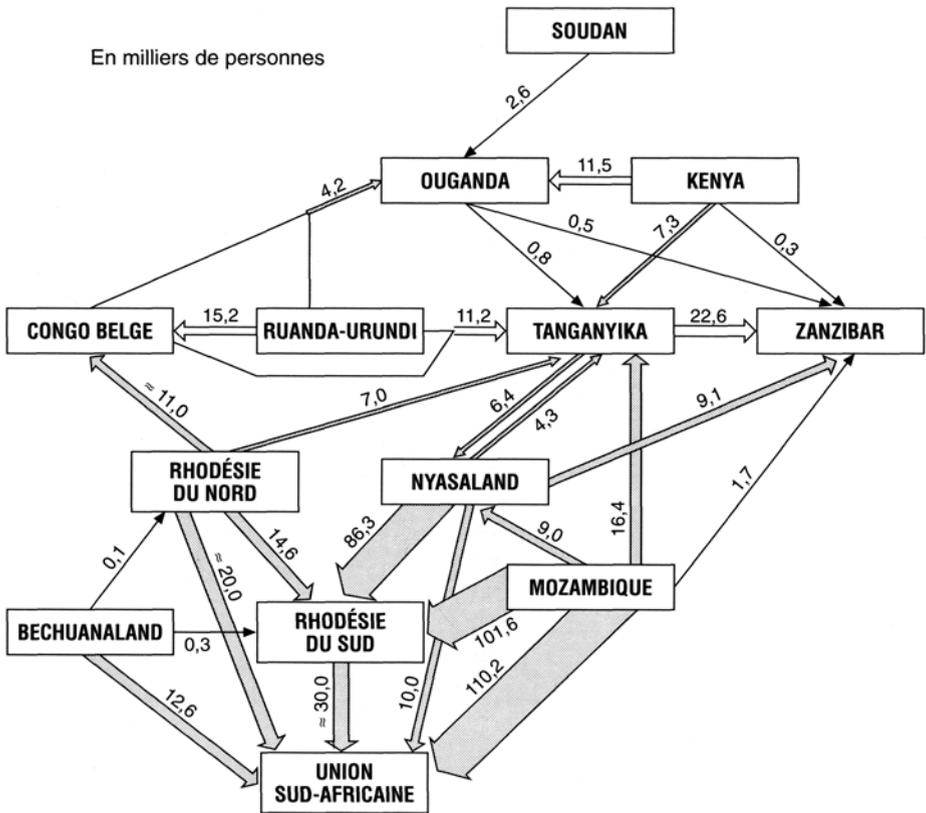
La pénétration capitaliste et la production marchande ont à la fois donné naissance à un groupe, peu nombreux mais en pleine expansion,

43. Voir, par exemple, P. C. Lloyd, 1974; A. Manghezi, 1976; G. Kitching, 1980; R. Stavenhagen, 1975; P. Waterman, 1983; L. Cliffe, 1976.

44. J. Barker, 1984; G. Dharam et S. Radwan, 1983.

45. C. Leys, 1975; M. Morris, 1976.

46. C. Windstrand et S. Amin, 1975; S. Bernstein, 1978; M. S. Halfani et J. Barker, 1984; J. Loxley, 1984; L. Freeman, 1984.



Note: sauf dans le cas de Zanzibar où les lieux de naissance de tous les Africains sont enregistrés, les chiffres désignent les nombres d'immigrants indiqués par les autorités (pour la plupart immigrants temporaires); ils ne comprennent pas les immigrants illicites ni, en général, les personnes qui sont à la charge des immigrants.

Fig. 12.1. Structure de la migration internationale de la main-d'œuvre africaine, 1946-1952. [Source: G. H. T. Kimble, 1960, p. 584.]

de capitalistes ruraux<sup>47</sup> et engendré un processus de prolétarianisation rurale dans les campagnes africaines<sup>48</sup>. En Afrique centrale et méridionale, la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre suffisamment importante pour assurer l'expansion des mines, des grands domaines agricoles et des plantations a inspiré une législation foncière, fiscale et du travail qui a créé et institutionnalisé un vaste prolétariat rural paupérisé et mal payé d'ouvriers agricoles, de fermiers et de travailleurs saisonniers migrants (voir fig. 12.1) pour la plupart sans terre<sup>49</sup>. En Afrique de l'Ouest et dans certaines parties

47. P. Hill, 1970.

48. G. Arrighi et J. S. Saul, 1973; K. Post, 1977.

49. M. Morris, 1976; G. H. T. Kimble, 1960.

de l'Afrique de l'Est, le développement d'une culture tournée vers l'exportation, autour notamment du cacao, du café et du thé, a longtemps favorisé de façon analogue la formation d'une main-d'œuvre agricole salariée, saisonnière et migrante<sup>50</sup>. Au Nigéria, les enclaves d'exploitation pétrolière ont attiré les paysans des villages environnants, les incitant à abandonner leurs terres pour des emplois de journaliers non spécialisés ou semi-spécialisés dans l'industrie<sup>51</sup>.

Ainsi, les disparités régionales du développement économique, que reflète la concentration géographique des moyens de production liée à l'inégale répartition des ressources selon les régions et à la forte orientation à l'exportation des économies africaines coloniales et néocoloniales, et le fait que la localisation des entreprises agricoles, industrielles et commerciales coloniales et postcoloniales résulte de considérations sans rapport avec la justice sociale ou les besoins présents ou futurs de la population rurale africaine sont autant de facteurs qui contribuèrent directement aux différentes formes d'inégalité et à la formation de classes dans une grande partie des campagnes africaines.

Dans les régions où ont prévalu des formes semi-féodales d'occupation ou de propriété de la terre — certaines parties de l'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest à l'exception de l'Éthiopie d'après la révolution —, la production marchande a transformé du jour au lendemain de puissants propriétaires terriens en riches capitalistes fonciers utilisant leur influence et leurs relations politiques pour déposséder de leur terre les pauvres fermiers et métayers couverts de dettes et sans défense, ce qui créa une classe nombreuse de travailleurs agricoles sans terre et exploités<sup>52</sup>. La production de cultures de haut rapport et la migration de la main-d'œuvre masculine, caractéristiques dominantes de la pénétration capitaliste, ont eu des répercussions profondes et négatives sur la division sexuelle du travail agricole et ont gravement sapé l'économie domestique traditionnelle dans laquelle les hommes et les femmes se partageaient les tâches, surtout dans l'est et le sud de l'Afrique. Cette évolution fait exagérément peser sur les femmes le fardeau de la production agricole, rallonge leur journée de travail (tableau 12.6) et conduit à une « féminisation de la pauvreté » dans les régions rurales, ce qui accentue le cloisonnement entre les sexes<sup>53</sup>. Les emplois et les revenus des femmes sont aussi l'objet d'autres menaces : le brassage à domicile de la bière traditionnelle, par exemple, est aujourd'hui concurrencé, dans certains pays africains, par les brasseries industrielles modernes<sup>54</sup>.

50. Voir, par exemple, A. L. Mabogunje, 1972; P. Hill, 1970; R. Stavenhagen, 1975.

51. E. Chikwendu, 1983.

52. Voir A. Richards, 1982, par exemple, à propos de l'Égypte.

53. G. Gran, 1983; B. Brown, 1983.

54. R. Dauber et M. L. Cain (dir. publ.), 1980.

Tableau 12.6. Répartition des tâches entre hommes et femmes dans les zones rurales en Afrique

Activité	Pourcentage du travail total (en heures)	
	Hommes *	Femmes *
Abattre les arbres, défricher	95	5
Retourner la terre	70	30
Semer et planter	50	50
Houer et sarcler	30	70
Moissonner	40	60
Rentrer les récoltes	20	80
Stocker les récoltes	10	90
Transformer les denrées alimentaires	20	80
Brasser la bière	10	90
Vendre les excédents au marché (y compris le transport au marché)	40	60
Tailler les arbres de rapport	90	10
Transporter l'eau et le combustible	10	90
Soigner les animaux domestiques et nettoyer les étables	50	50
Chasser	90	10
Nourrir et soigner les enfants, les hommes et les vieillards	5	95

\* Avec ou sans l'aide des enfants.

[Source: Organisation internationale du travail, 1985, p. 120.]

### Pauvreté de classe et pauvreté planifiée de la population rurale

Depuis l'indépendance, les États africains, de tendance socialiste et non socialiste, se sont lancés, dans le cadre de leurs plans nationaux de développement et en coopération avec des institutions internationales (FAO, USAID, ACIDI, Banque mondiale et autres organismes) et des États étrangers, dans la mise en œuvre d'une série de projets de développement rural et agricole.

L'aide étrangère — sous forme d'investissement de capitaux et de conseils — a joué un très grand rôle dans la mise en œuvre de ces changements planifiés de l'agriculture et du milieu rural<sup>55</sup>. Par exemple, sous la direction de McNamara, la Banque mondiale a fourni, entre 1973 et 1980, 2,4 milliards de dollars des États-Unis sur les quelque 5 milliards de dollars d'aide financière injectés dans l'agriculture africaine pendant cette période<sup>56</sup>. Mais dans l'ensemble, comme le montrent les études faites sur le sujet, le crédit agricole et l'aide institutionnelle sont allés en grande partie aux cultures d'exportation, et l'assistance des institutions internationales et des pouvoirs publics, sous forme de facteurs de production, de crédits et de services de commercialisation, a bénéficié pour l'essentiel à un petit nombre de riches paysans et de grands

55. R. E. Clute, 1982.

56. Banque mondiale, 1981, p. 47.

exploitants agricoles « progressistes » qui étaient déjà privilégiés. Il est significatif, par exemple, que pratiquement aucun des nombreux projets de la Banque mondiale n'ait été conçu pour toucher la masse croissante de la population rurale paupérisée, les sans-terre, fermiers, métayers ou « squatters »<sup>57</sup>.

Certain pays, comme l'Algérie, le Maroc, l'Éthiopie, l'Égypte, la Tanzanie et le Zimbabwe, ont adopté des mesures visant à réduire ou éliminer les injustices et l'exploitation dans les zones rurales<sup>58</sup> : socialisation de l'agriculture (Tanzanie, Mozambique, Éthiopie, Algérie, Ghana), modification du régime foncier, redistribution des terres, abolition du métayage et de la grande propriété terrienne, extinction de la dette rurale et autres mesures (Maroc, Algérie, Tunisie, Éthiopie, Égypte, Kenya).

Dans beaucoup de pays, les entreprises agricoles se sont effondrées (comme au Ghana), l'agriculture socialisée s'est soldée par un désastre économique (Tanzanie, Ghana, Mozambique), les coopératives ont pâti de la bureaucratie ou de l'intervention excessive de l'État et, dans bien des régions, la production des petits exploitants a diminué. Dans des pays comme le Tchad, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Mozambique et l'Angola, les guerres civiles continuent de faire rage, empêchant les paysans de cultiver la terre et sapant tout espoir d'accroître l'autosuffisance alimentaire et de soulager la faim ou la famine des masses rurales dans un avenir immédiat.

Les diverses mesures de politique agricole conçues par les autorités africaines et les institutions internationales pour améliorer l'agriculture et le bien-être de la population rurale sont motivées par le souci d'exercer un contrôle sur la productivité des paysans et de faire commercialiser leurs excédents par de puissants groupes et organismes privilégiés, publics et privés<sup>59</sup>.

Les caractéristiques des particuliers et des puissants groupes privilégiés qui dominent l'Afrique rurale diffèrent selon les pays, qu'il s'agisse des origines sociales, des revenus, du niveau de vie, de la dimension de l'exploitation agricole, du volume et du rendement des récoltes annuelles, etc. Partout la classe rurale pratiquant l'agriculture commerciale est hétérogène, hétérogénéité parfois très marquée dans certains pays (notamment le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, le Kenya). Cependant, à travers toute l'Afrique, deux grandes classes rurales sont nettement discernables : il s'agit des agriculteurs et éleveurs aisés ou riches, qui constituent la classe exploitante, et des agriculteurs et pasteurs pauvres, qui forment les classes exploitées<sup>60</sup>. Les agriculteurs riches sont notamment les grands propriétaires terriens et exploitants de cultures de rapport (cacao, café et thé), parmi lesquels se trouvent parfois de hauts fonctionnaires, des militaires de haut rang et des hommes d'affaires pouvant obtenir du crédit et, donc, des capitaux à investir (Afrique du Nord et de l'Est), ou encore des commerçants, des chefs traditionnels et des chefs religieux ayant aisément accès aux nouvelles tech-

57. C. Payer, 1982; R. L. Ayres, 1983.

58. À propos de l'Algérie, voir K. Pfeifer, 1981, et T. L. Blair, 1970; à propos du Maroc, voir Z. Daoud, 1981; à propos de l'Éthiopie, voir R. Lefort, 1981; à propos de l'Égypte, voir A. Richards, 1982; et pour le Zimbabwe, A. Astrow, 1983.

59. J. Heyer *et al.* (dir. publ.), 1981.

60. K. Nkrumah, 1966; G. Kitching, 1980.

niques, au crédit et aux services, et connaissant bien les milieux dirigeants régionaux et nationaux.

Les agriculteurs et les pasteurs pauvres peuvent être métayers, fermiers débiteurs des agriculteurs riches ou ouvriers agricoles sans terres. D'après une « enquête rurale intégrée » effectuée par le gouvernement kényen en 1977, par exemple, plus de 40 % des familles de petits exploitants agricoles du pays (où le revenu moyen est parmi les plus élevés d'Afrique) avaient des revenus à peine suffisants pour subvenir à leurs besoins essentiels. Le gouvernement dut reconnaître que le développement économique ne profitait pas également à tous et il a identifié cinq groupes devant faire l'objet d'une attention particulière, parmi les petits agriculteurs et pasteurs, les paysans sans terres et les squatters, notamment, soit un tiers de la population du Kenya<sup>61</sup>.

En 1971, le revenu rural annuel par habitant au Kenya était estimé à 58 dollars seulement, soit à peine plus que le niveau de la pauvreté absolue fixé à 50 dollars. Dans la plupart des pays africains, les revenus ruraux demeurent effroyablement faibles et la qualité de la vie est très médiocre : 21 % seulement de la population, par exemple, est correctement alimentée en eau potable et 28 % peut se débarrasser dans de bonnes conditions des ordures ménagères<sup>62</sup>. De nombreuses études dans plusieurs pays montrent que les disparités de classes et de revenus s'aggravent. En Zambie, de la moitié aux deux tiers des foyers ruraux ont « des revenus si inférieurs aux salaires officiels que la malnutrition et la famine saisonnière y sont une peur constante et une réalité trop fréquente ». Soixante-dix Africains sur 100 vivent dans la pauvreté ou l'indigence.

Dans toute l'Afrique rurale, l'exploitation du paysan et de criantes inégalités de classe<sup>63</sup> se perpétuent, aggravées par la récession mondiale et la crise pétrolière des années 70, par le déclin des cours mondiaux des produits de base, les problèmes de devises des États africains, les catastrophes naturelles et l'instabilité politique. Améliorer le sort des ruraux exige l'instauration d'un nouvel ordre économique international et une nouvelle répartition du pouvoir qui permettrait aux masses rurales d'exercer un contrôle réel sur les décisions influant sur leurs moyens d'existence et leur situation socio-économique.

## L'agriculture africaine dans l'économie mondiale depuis 1935 : de la dépendance coloniale à la dépendance néocoloniale

Les pays africains sont entrés dans l'économie capitaliste planétaire essentiellement en tant que colonies de puissances impérialistes européennes rivales. Les politiques coloniales de développement économique, à travers le commerce international, s'appuyaient sur une division internationale du travail fondée sur la théorie des avantages comparatifs. Selon cette théorie, véritable

61. Voir P. D. Little, 1983, p. 91-108.

62. OMS, 1976.

63. Sur le Maroc, voir, par exemple, Z. Daoud, 1981, p. 27-33; et sur l'Algérie, T. L. Blair, 1970.

Tableau 12.7. Production commerciale coloniale de matières premières et de denrées alimentaires exprimée en pourcentage de la production commerciale mondiale

Produit, matières premières (1934, ou dernier chiffre disponible)	Pourcentage de la production commerciale mondiale (coloniale)	Principales sources de la production commerciale coloniale, leur production étant exprimée en pourcentage de la production mondiale	Production commerciale des territoires africains en pourcentage de la production commerciale coloniale mondiale
Huile de palme	98,8 <sup>a</sup>	Nigéria (42,9), Congo belge (13,9), Afrique-Occidentale française (6,1), Angola (1,2)	65,0
Étain (minerai) <sup>b</sup>	56,9 <sup>c</sup>	Nigéria (4,4), Congo belge (3,7)	14,0
Phosphates	52,0	Afrique du Nord française (34,6), Afrique-Équatoriale française (7,2)	80,0
Graphite	46,0	Madagascar (7,5)	16,3
Arachide	28,5 <sup>a</sup>	Afrique-Occidentale française (13,2), Nigéria (4,8)	63,0
Cuivre <sup>b</sup>	21,3	Rhodésie du Nord (12,3), Congo belge (8,6)	98,0
Manganèse (minerai)	13,7	Nigéria (12,4)	90,5
Chrome (minerai)	12,3 <sup>a</sup>	Rhodésie du Sud (8,6)	70,0
Huile d'olive	12,9 <sup>d</sup>	Afrique du Nord française (11,2), Libye (?0,4)	90,0
Sésame	8,0 <sup>c</sup>	Soudan (2,2), Congo (?0,8), Nigeria (1,3)	54,0
Or	9,2 <sup>a</sup>	Rhodésie du Sud (2,8), Côte-de-l'Or (1,3), Congo (1,4)	60,0
Amiante	9,5 <sup>f</sup>	Rhodésie du Sud (9,0)	95,0
Coton <sup>g</sup>	2,5 <sup>c</sup>	Ouganda (0,9), Soudan (0,5)	56,0
Laine	2,3 <sup>a</sup>	Afrique du Nord française (2,0)	87,0
Zinc <sup>b</sup>	1,9	Rhodésie du Nord (1,4)	74,0

## Denrées alimentaires 1933

Cacao	74,0 <sup>a</sup>	Côte-de-l'Or (40,6), Nigéria (11,3), Afrique-Occidentale française (6,8), Cameroun français (2,8), Togo britannique (1,9), Togo français (1,1), Camerouns britanniques (0,6)	88,0
Maïs <sup>h</sup>	24,1 <sup>c</sup>	Afrique-Occidentale française (5,9)	24,0
Agrumes <sup>h</sup>	9,7 <sup>a</sup>	Algérie (1,0)	10,0
Tabac	4,8 <sup>a</sup>	Nyasaland (0,3) <sup>i</sup>	0,6
Café	7,6 <sup>a</sup>	Afrique de l'Est britannique (0,7), Madagascar (0,6)	17,0

a. 1933.

b. Métal contenu.

c. 1934.

d. 1934-35.

e. 1933-34.

f. 1931.

g. Égrené.

h. Exportations nettes.

i. Une quantité considérable de tabac est actuellement cultivée dans les Rhodésies (actuels Zambie et Zimbabwe).

Depuis que ces chiffres ont été compilés, pour l'année 1934, il y a eu, du fait de la hausse des cours, une augmentation de la production de nombreuses matières premières, notamment de l'étain, du caoutchouc, du cuivre, de l'or et du zinc. En conséquence, si l'on établissait un tableau pour 1936, il se pourrait que des différences sensibles apparaissent dans le pourcentage de la production mondiale fourni par chaque colonie.

[Source: Royal Institute of International Affairs, 1937, p. 290.]

doctrine de l'exploitation, les pays africains devaient consacrer leurs ressources à la production de produits primaires destinés à l'exportation et utiliser leurs recettes d'exportation pour importer des articles manufacturés et les denrées alimentaires qui leur manquaient. La création d'économies africaines tributaires de monocultures et axées sur l'exportation était ainsi légitimée.

Plus de 80 % des exportations des pays africains en développement se composent de produits primaires tels que le café, le cacao, le thé, le tabac, le sucre, l'arachide et le coton, et de produits minéraux comme le pétrole, le cuivre et les phosphates<sup>64</sup>. À l'époque de la première guerre mondiale, les exportations de l'Afrique étaient négligeables, comparées à celles de l'Amérique latine et de l'Asie, encore que l'huile de palme et le cacao constituaient déjà d'importants postes d'exportation. Selon une estimation, l'Afrique représentait, en 1935, en parts du total de la production coloniale mondiale commercialisée: 65 % de l'huile de palme, 63 % des arachides, 90 % de l'huile d'olive, 54 % du sésame, 56 % du coton, 87 % de la laine et 88 % du cacao (voir le tableau 12.7 tel qu'établi en 1937). Les exportations agricoles de l'Afrique commencèrent à croître entre les deux guerres et, pour un certain nombre de produits, elles augmentèrent plus vite encore après la seconde guerre mondiale (tableaux 12.8 à 12.15). La part de l'Afrique dans le total mondial des exportations de produits primaires est passée de 8 % en 1938 à 10 % en 1948 et à 14 % en 1965<sup>65</sup>. Ainsi, à l'heure de leur indépendance, bon nombre de pays d'Afrique étaient devenus d'importants fournisseurs mondiaux de plusieurs produits primaires.

Tableau 12.8. Part de l'Afrique dans la production mondiale de produits du palmier à huile

Année	Équivalent en huile (en milliers de tonnes)	Pourcentage de la production mondiale
1954	920	77
1955	870	78
1956	940	79
1957	900	79
1958	940	80
1959	930	81
1960	920	79

[Source : FAO, 1961a, p. 115.]

Bien que l'Afrique occupe une position dominante dans la production de minerais stratégiques (voir carte 12.5), le continent demeure avant tout un producteur agricole (voir carte 12.6). L'Afrique continue à fournir environ les deux tiers de la production mondiale totale de sisal, de cacao et d'huile de palme. Depuis la guerre, sa part dans le marché mondial du café — produit par 21 pays — a triplé et, dans les années 70, elle représentait environ 30 % du total mondial<sup>66</sup>.

64. C. Ayari, 1983, p. 8-11.

65. W. A. Lewis, 1969.

66. A. M. Kamarck, 1972.

Tableau 12.9. Part de l'Afrique dans la production mondiale de café

Année	Milliers de tonnes	Pourcentage de la production mondiale
1934-1938 (moyenne)	140	6
1948-1952 (moyenne)	280	13
1954	390	16
1955	510	18
1956	510	20
1957	540	17
1958	610	17
1959	670	15
1960	730	18

[Source: FAO, 1961*b*, p. 145 et 161.]

Tableau 12.10. Part de l'Afrique dans la production mondiale d'arachide

Année	Poids non décortiqué (en milliers de tonnes)	Pourcentage de la production mondiale
1948-1952 (moyenne)	2 440	26
1957	4 100	30
1958	3 630	26
1959	3 520	29
1960	4 080	29

[Source: FAO, 1961*a*, p. 118.]

Tableau 12.11. Part de l'Afrique dans la production mondiale de cacao

Année	Milliers de tonnes	Pourcentage de la production mondiale
1934-1938 (moyenne)	490	66
1948-1952 (moyenne)	500	66
1954	490	60
1955	530	64
1956	580	64
1957	460	60
1958	570	62
1959	660	65
1960	840	76

[Source: FAO, 1961*b*, p. 145 et 161.]

La production agricole de l'Afrique s'est développée à un rythme particulièrement rapide dans les années 50 et 60 pour le cacao, le café, le thé, les bananes, les arachides et le coton. Cette expansion a été favorisée par

Tableau 12.12. Part de l'Afrique dans la production mondiale de caoutchouc naturel

Année	Milliers de tonnes	Pourcentage de la production mondiale
1934-1938 (moyenne)	10	1,0
1948-1952 (moyenne)	60	3,6
1957	115	5,8
1958	125	6,3
1959	145	7,1
1960	145	7,1

[Source : FAO, 1961a, p. 146.]

Tableau 12.13. Part de l'Afrique dans la production mondiale de sisal

Année	Milliers de tonnes	Pourcentage de la production mondiale
1934-1938 (moyenne)	160	62
1948-1952 (moyenne)	225	70
1954	290	69
1955	300	65
1956	310	63
1957	325	65
1958	350	68
1959	370	64
1960	375	64

[Source : FAO, 1961a, p. 145.]

l'infrastructure mise en place par les gouvernements coloniaux et post-coloniaux, la fourniture par l'État, à des prix subventionnés, de facteurs de production modernes — insecticides, engrais chimiques, plants résistant aux maladies —, par des techniques de production améliorées, de bonnes pluies et le développement rapide de l'agriculture marchande, tout cela aux dépens de la production vivrière. En 1966, l'agriculture représentait 53,9% du produit intérieur brut des pays d'Afrique de l'Ouest et 41,2% de celui des pays d'Afrique de l'Est.

Cependant, en dépit de cette vive croissance, la valeur des exportations agricoles déclinait. Entre 1953-1954 et 1971-1972, les termes de l'échange des produits primaires sont tombés de l'indice 126 en 1953 à l'indice 86 en 1971, ou de 138 en 1954 à 84 en 1972. Cette chute a concerné 23 des 28 articles répertoriés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont bon nombre constituaient d'importantes sources de devises pour les pays africains<sup>67</sup>. À titre d'exemple, en

67. CNUCED, 1976; A. G. Frank, 1980.

Tableau 12.14. Part de l'Afrique dans la production mondiale de coton

Année	Milliers de tonnes	Pourcentage de la production mondiale
1934-1938 (moyenne)	651	11,3
1947-1951 (moyenne)	627	11,9
1956	787	11,0
1957	813	12,0
1958	962	13,5
1959	953	12,5
1960	876	11,9

[Source: Commonwealth Economy Committee, 1961, tableau 31. Reproduit avec l'autorisation du Controller of Her Britannic Majesty's Stationery Office.]

Tableau 12.15. Part de l'Afrique dans la production mondiale de sucre

Année	Milliers de tonnes	Pourcentage de la production mondiale
1934-1938 <sup>a</sup>	1 100	7,4
1948-1952 <sup>a</sup>	1 560	7,9
1956 <sup>b</sup>	2 230	8,9
1958 <sup>c</sup>	2 555	8,8
1959 <sup>c</sup>	2 675	9,0
1960 <sup>c</sup>	2 400	7,6

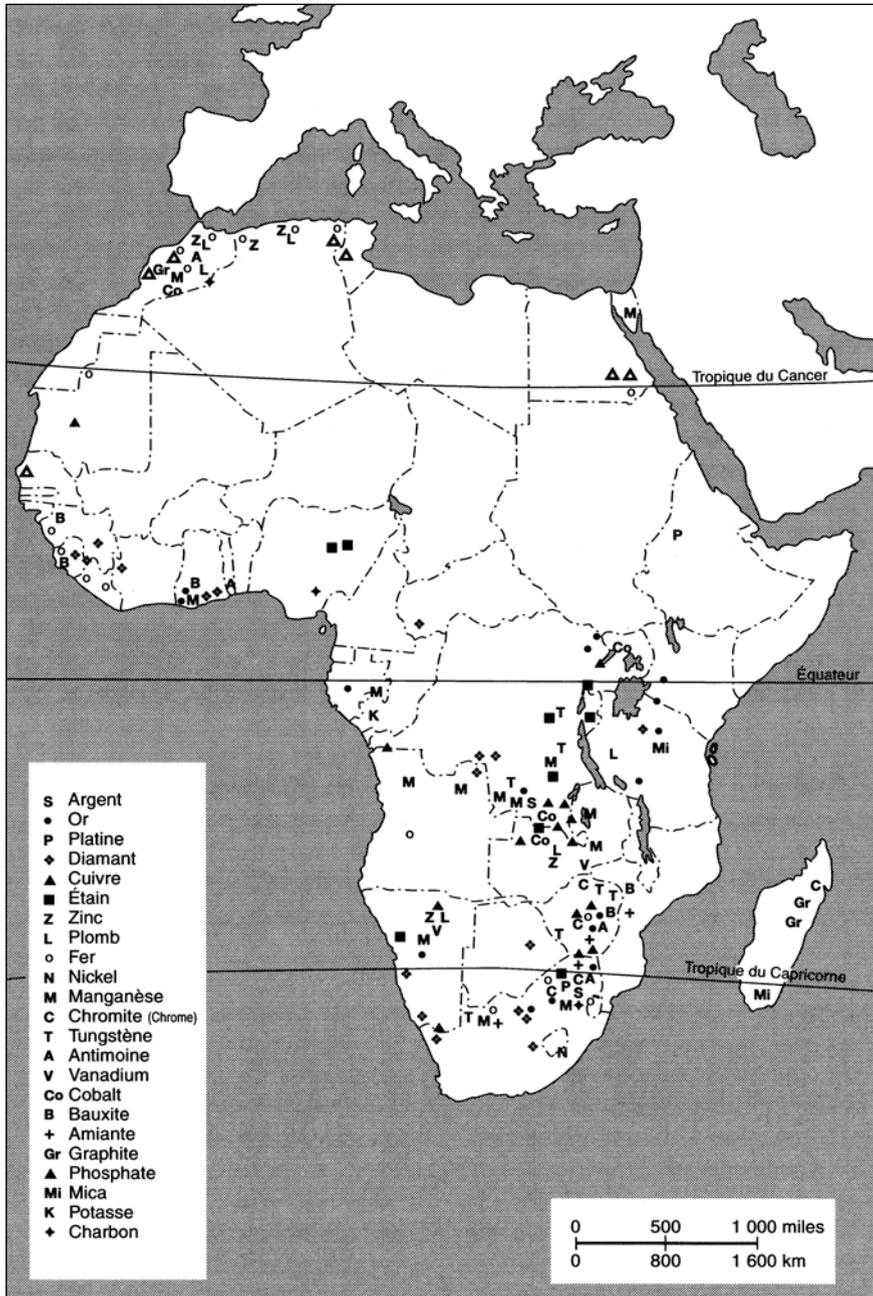
[Source: a. FAO, 1956, p. 73; b. FAO, 1958, p. 71; c. FAO, 1961a, p. 73.]

1954-1955, le Ghana produisait 210 000 tonnes de cacao, soit près de la moitié de la production africaine, et ses recettes d'exportations se montaient à 85,5 millions de livres sterling. En 1964-1965, alors que sa récolte était estimée à 590 000 tonnes, ses recettes n'étaient plus que de 77 millions de livres sterling<sup>68</sup> ! Cet exemple montre bien que les prix des produits primaires, contrôlés non par les producteurs mais par les consommateurs — les pays industriels — sont sujets à d'importantes fluctuations que compense mal l'augmentation de la production.

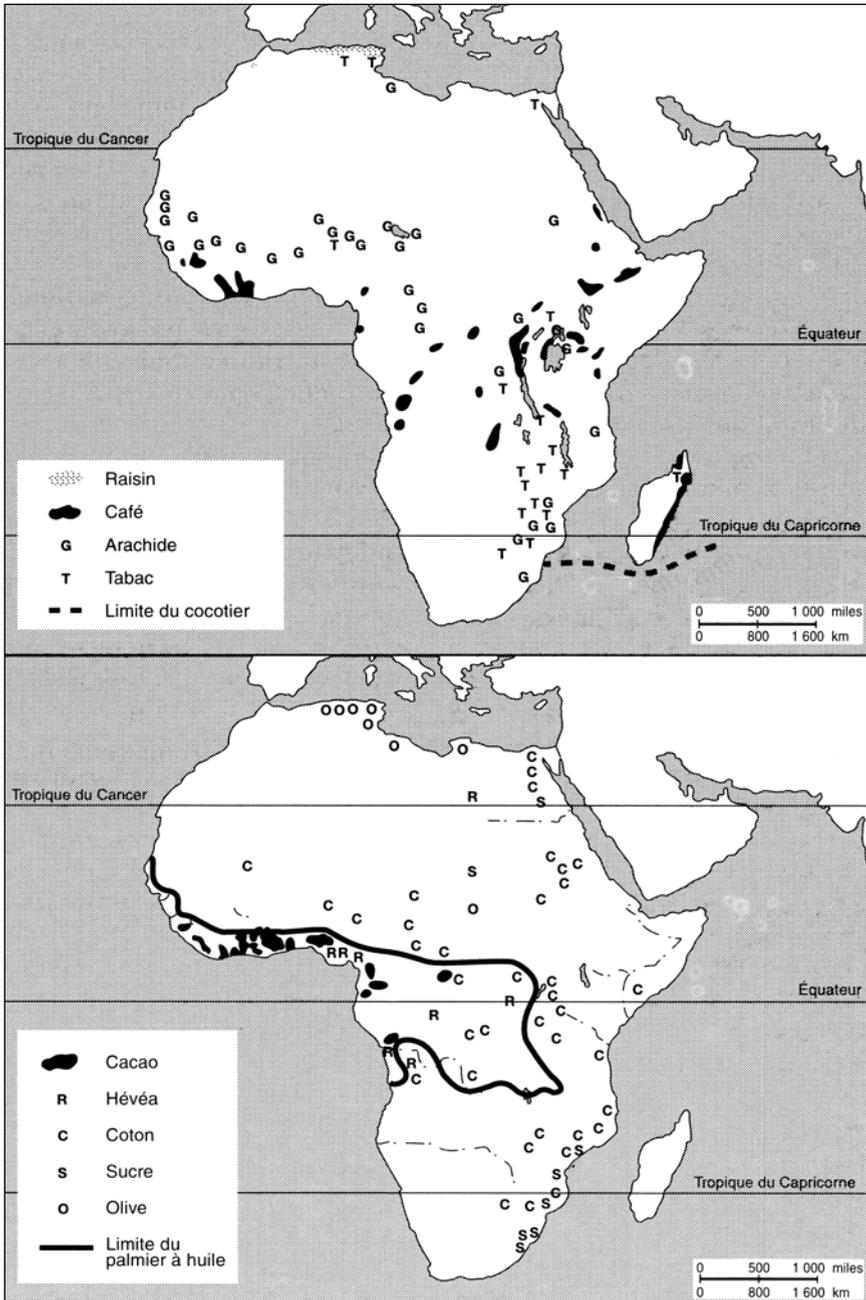
Étant donné que les devises étrangères nécessaires à la plupart des gouvernements africains pour financer le développement proviennent d'une manière ou d'une autre de taxes à l'exportation, les fluctuations des cours des exportations se répercutent directement sur les recettes de l'État qui, elles aussi, fluctuent d'une année à l'autre. Entre 1950 et 1965, par exemple, les cours du sisal, principale source de devises de la Tanzanie, ont fluctué en moyenne de plus de 26 %<sup>69</sup>, d'où des difficultés

68. K. Nkrumah, 1966, p. 10.

69. A. M. Kamarck, 1972.



12.5. Principales exploitations minières en Afrique.  
 [Source : d'après R. S. Harrison-Church *et al.*, 1971, p. 99.]



12.6. Répartition des cultures de rapport en Afrique.  
 [Source: d'après R. S. Harrison-Church *et al*, 1971, p. 87.]

considérables dans l'exécution des plans de développement du pays. Le problème est exacerbé par la faible élasticité des prix de la demande qui caractérise la plupart des produits primaires africains, contrairement aux articles manufacturés des pays industriels. Il existe une relation à peu près constante entre la production industrielle mondiale et le commerce mondial des produits primaires, la première croissant à un rythme plus rapide que le second. Autrement dit, les conditions dans lesquelles l'Afrique s'est intégrée dans le marché capitaliste mondial depuis l'époque coloniale l'ont jusqu'à présent condamnée à une production de denrées agricoles d'exportation — denrées présentant, au mieux, peu d'utilité immédiate pour le continent — qui conduit au sous-développement et, par sa nature même, en privilégiant les exportations aux dépens de la production vivrière, provoque la faim et les famines.

Les échanges commerciaux entre l'Afrique et le monde ont au fond conservé leur structure coloniale, comme le montre la physionomie des rapports entre l'Afrique et les pays capitalistes industrialisés. L'Europe occidentale, c'est-à-dire les anciennes métropoles coloniales, reste le principal partenaire commercial de l'Afrique, qui réalise avec elle près des deux tiers de son commerce contre environ 12% avec les États-Unis, 10% entre pays africains et 10% avec l'Europe de l'Est. Aucune autre région productrice de produits primaires n'est, dans le tiers monde, aussi fortement tributaire de son commerce avec l'Europe occidentale<sup>70</sup>; voilà qui ne doit pas être oublié lorsqu'on étudie les obstacles s'opposant à l'instauration du nouvel ordre économique international réclamé par le tiers monde.

Les causes du véritable effondrement à la fin des années 60 et dans les années 70 et 80, particulièrement en Afrique tropicale, du secteur agricole — secteur qui fait vivre environ 80% de la population africaine et qui constitue la principale source de devises et de recettes de la majorité des pays africains — sont: la récession mondiale, profonde et prolongée, et l'inflation importée; la torpeur de la demande mondiale qui en a résulté et la chute des cours de la plupart des produits primaires d'exportation; les mouvements défavorables des taux de change; l'alourdissement du fardeau de la dette; le déclin des subventions aux cultures d'exportation dans les principales puissances (industrielles) commerçantes; les restrictions visant les importations de denrées agricoles et autres produits à forte intensité de main-d'œuvre en provenance des pays africains (et du tiers monde). Tout cela a été amplifié par la dépendance excessive des économies africaines à l'égard des monocultures axées sur l'étranger.

L'agriculture, à l'échelle mondiale, s'est radicalement transformée depuis les années 50. Dans les pays industrialisés, la production et la commercialisation des produits agricoles ont été révolutionnées par l'application des résultats de la recherche scientifique et par l'utilisation accrue de la technologie industrielle, des engrais chimiques et de la machine. L'Afrique

70. *Ibid.*, p. 93-124.

n'a pas bénéficié de cette révolution dont les éléments ne sont pas aisément adaptables à sa situation écologique et socio-économique. La faiblesse des investissements dans la recherche sur les principales cultures pluviales et les tubercules alimentaires, notamment en Afrique tropicale, et le peu d'améliorations techniques adaptées aux conditions agronomiques africaines expliquent également, dans une large mesure, la médiocrité du bilan agricole de l'Afrique dans les années 70 et 80.

Le taux annuel de croissance de la production agricole en Afrique est tombé de 2,7% dans les années 60 à 1,3% dans les années 70, tandis que le taux de croissance démographique augmentait. À la suite de cette double évolution, la production par habitant, qui croissait au rythme de 0,2% par an durant les années 60, a baissé de 1,4% par an dans les années 70. Ce déclin est en partie lié au ralentissement de la production des cultures non vivrières, des boissons tropicales et des fibres. La production vivrière par habitant, qui avait légèrement augmenté dans les années 60, a ensuite diminué de 1,1% dans les années 70 (tableau 12.16).

Tableau 12.16. Taux de croissance de la production agricole et vivrière en Afrique (%)

	Production totale		Production par habitant	
	1960-1970	1970-1980	1960-1970	1970-1980
Production agricole				
Afrique	2,7	1,3	0,2	- 1,4
Pays en développement	2,8	2,7	0,3	0,3
Production vivrière				
Afrique	2,6	1,6	0,1	- 1,1
Pays en développement	2,9	2,8	0,4	0,4

Note: les chiffres de production sont pondérés en fonction des prix unitaires mondiaux à l'exportation. Les taux de croissance décennaux sont calculés à partir de points médians à intervalles de cinq ans, sauf pour 1970 qui représente la moyenne de 1969-1971.

[Source: FAO, 1982a, p. 41.]

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, diverses institutions — Banque mondiale, FMI, GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, datant de 1948), SFI (Société financière internationale), IDA (International Development Association), CNUCED (1964), STABEX (Système de stabilisation des exportations) mis en place dans le cadre de la Convention de Lomé (1975) par la Communauté économique européenne et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), pour ne citer que les plus influentes — ont été créées pour régler le commerce des produits primaires (GATT) ou pour fournir sous diverses formes une aide économique extérieure aux pays pauvres. Cette aide leur est apportée: directement, par l'intermédiaire de la Banque mondiale et du FMI, sous la forme de prêts à

long et à court termes, ou indirectement en accroissant leurs parts de marché pour certains produits; en assurant leur participation à des accords sur les produits négociés périodiquement pour attribuer à chacun des signataires une part du marché et stabiliser les fluctuations des prix ou fixer des prix moyens plus élevés que ceux qui résulteraient du libre jeu des forces du marché (cas des récents accords internationaux sur le café); en organisant un système généralisé de préférences douanières dans un marché en expansion, comme le fait la CNUCED pour promouvoir la production manufacturière des pays en développement; et en instituant des financements « compensatoires » ou « complémentaires » permettant de contrebalancer les fluctuations ou les manques à gagner imprévus dans les recettes d'exportation anticipées<sup>71</sup>.

Toutes ces mesures visent à soulager quelque peu mais *non à guérir* les maux des producteurs du tiers monde qui continuent de pâtir durement des fluctuations cycliques qui affectent les économies des pays industrialisés. Autrement dit, elles visent à perpétuer le néocolonialisme, « en payant les pays exportateurs de matières premières pour qu'ils continuent à exporter des matières premières au lieu de se tourner vers les produits transformés ou [...] de s'efforcer de se suffire davantage à eux-mêmes<sup>72</sup> ».

On estime que les producteurs du tiers monde n'obtiennent pas plus de 15 % de la valeur de leurs exportations de produits primaires aux prix actuellement payés par les consommateurs — les pays industrialisés. Tant que ces producteurs, les pays africains figurant parmi les plus pauvres d'entre eux, acceptent les prix au lieu de les fixer (la fixation des prix étant le privilège des nations consommatrices), tant qu'ils ne joueront pratiquement aucun rôle dans la transformation, le transport et la commercialisation, opérations monopolisées par les grandes entreprises transnationales des pays industriels, tant qu'ils subiront le préjudice des mesures de protection prises par les pays industrialisés en contravention directe avec les règles du GATT — autrement dit tant que l'ancien ordre économique international survivra sous sa forme présente —, les pays du tiers monde et, en particulier, les pays africains, ne peuvent guère espérer échapper à leur pauvreté. Ainsi, d'après les estimations de la Banque mondiale, si les grands pays industrialisés, notamment les 24 pays membres de l'OCDE qui constituent les principaux marchés d'exportation des pays africains, supprimaient tous les obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations en provenance des pays en développement, ces derniers pourraient accroître de quelque 33 milliards de dollars leurs recettes en devises<sup>73</sup>.

C'est en tenant compte de ces éléments qu'il faut évaluer et appuyer les revendications des pays du tiers monde visant à instaurer d'urgence un nouvel ordre économique international qui restructurerait le commerce, la production, le système monétaire, la répartition des excédents et le processus de prise de décisions pour en finir avec la discrimination et les injustices grossières dont ils souffrent<sup>74</sup>.

71. Par exemple, le STABEX; sur ce dernier, voir O. H. Kokole, 1981.

72. J. Galtung, 1976, p. 40.

73. J. F. Rweyemamu, 1978, p. 36.

74. W. Brandt, 1980.

On sait que les termes actuels du commerce international tendent à se détériorer pour les exportateurs, notamment africains, de matières premières et de produits agricoles, au bénéfice des exportateurs d'articles manufacturés, autrement dit au détriment des pays pauvres et en faveur des pays riches. Pour que cessent ces excès, les pays du tiers monde demandent la stabilisation et le relèvement des cours internationaux des produits primaires qu'ils exportent, soit au moyen d'accords internationaux sur les produits plus équitables et plus complets, soit, si nécessaire, par l'utilisation des moyens de pression que fournissent les produits eux-mêmes, comme l'OPEP en a fait la démonstration en 1973-1974 et en 1979-1980. La création, en 1964, de la CNUCED et la mise au point de son Programme intégré pour les produits de base visaient à prévenir les effets adverses du jeu des marchés internationaux sur les exportations de produits primaires des pays du tiers monde. Un fonds commun a été créé par la CNUCED pour financer le Programme intégré. Ces mesures ont été acceptées en principe par les pays industriels occidentaux, mais il leur reste à les ratifier.

Par ailleurs, à la suite du plan d'action adopté par le Sommet économique spécial de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Lagos (Nigéria) en 1980<sup>75</sup>, les gouvernements africains vont devoir accepter l'entière responsabilité de la crise agraire que traverse l'Afrique. En effet, ils n'ont jamais accordé la priorité qui s'imposait à l'agriculture — notamment à la production vivrière destinée à la consommation intérieure — en lui réservant une part des maigres ressources dont ils disposaient ou en encourageant systématiquement la productivité par une politique de stimulants appropriés, ce qui aurait amélioré les conditions générales de la vie en milieu rural. Les gouvernements africains devraient avoir le courage de mettre en œuvre le programme d'action visant à assurer une répartition équitable des revenus pour la population rurale pauvre et une réduction importante, sinon l'élimination totale, des différences de plus en plus flagrantes de revenus et de niveaux de vie entre riches et pauvres dans les régions rurales. Pour cela, il faudrait que, pendant les prochaines décennies, le courant des investissements soit inversé au profit des zones rurales pour les doter d'industries rurales, de services de santé, d'une infrastructure routière praticable en toute saison et pour y améliorer les conditions d'hygiène. Il faudrait garantir aux paysans pauvres l'accès au crédit et à de nouvelles techniques de culture adaptées à leurs besoins. Ce ne serait là, après tout, qu'un juste retour des choses puisqu'on consacrerait à ces tâches une fraction des sommes énormes que le fisc prélève sur les masses rurales.

75. OUA, 1981.